

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

PRIMATURE



Manuel de procédures
ARGENT CONTRE TRAVAIL ET
REHABILITATION/RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOCIO-
ECONOMIQUES DE BASE
POST ENAWO

Version avril 2017

Sommaire

Chapitre 1. Introduction	4
1.1. Préambule	4
1.2. Objet du manuel.....	4
Chapitre 2 :Les activités Argent Contre Travail (ACT)	5
3.1. Couverture géographique.....	5
3.2. Présentation des acteurs impliqués directement.....	5
3.2.1. Evaluation du nombre de sinistrés, des dommages et dégâts.....	5
3.2.2. Principe d'allocation des fonds.....	5
3.3. Communication et informations.....	6
3.4. Ciblage des ménages bénéficiaires	6
3.5. Sélection des ménages bénéficiaires :	7
3.6. Publication de la liste des bénéficiaires :.....	8
3.7. Mécanismes de plainte.....	8
3.7.1 Enregistrement et traitement des plaintes :	8
3.7.2 Audience publique	9
3.7.3. Système d'Information et de Gestion (SIG)	9
3.7.4. Mise en place du comité de protection sociale et formation	9
Chapitre 4 : Les bénéfices monétaires et non monétaires dans les activités ACT post catastrophes	10
4.1. Principes généraux.....	10
4.2. Valeur des bénéfices monétaires et durée de participation au programme.....	10
4.3. Paiements des bénéfices.....	10
4.4. Autres bénéfices	11
4.6. Typologie des activités.....	12
4.7. Eligibilité des micro-projets.....	12
4.8. Sélection des activités et approbation du micro-projet.....	13
4.8.1. Sélection :	13
Chapitre 6 : Cycle opérationnel des activités ACT du volet post-catastrophe	15
Chapitre 7 : Système de plaintes	19
7.1 Plaintes liées à l'établissement des listes de bénéficiaires.....	20
7.2 Plaintes liées aux paiements des bénéfices	20
7.3 Plaintes liées au déroulement des ACT.....	20
Chapitre 8 : - Réhabilitation et Reconstruction des infrastructures socio-économiques de base endommagées/détruites par une catastrophe naturelle	21
8.2. Présentation générale du volet Réhabilitation/Reconstruction d'infrastructures socio-économiques de base et ses objectifs.....	23
8.3. Ciblage.....	23
8.3.1. Sélection et Evaluation des sous projets	23
8.3.2. Préparation et Evaluation	25
8.4. Réalisation technique.....	26
8.5. Gestion financière et comptable des sous projets de réhabilitation ou reconstruction des infrastructures socio économiques endommagées/détruites par une catastrophe naturelle	30
8.6. Suivi et Evaluation.....	30
Annexe 1 : Modèle de Mémoire de préparation de projet	31

Annexe 2 : Modèle de Fiche de filtration environnementale (veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage).....	39
Annexe 3: Modèle de fiche environnementale (veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)	47
Annexe 4 : Termes de référence de l'AGENCE D'ENCADREMENT	49
Annexe 5 : Termes de référence du comité de protection sociale.....	55
Annexe 6 : MODELE MEMOIRE DE PREPARATION DE PROJET	57
Annexe 6.1 : Infrastructures scolaires.....	57
Annexe 6.2 : Infrastructures Sanitaires	69
Annexe 6.3 : Infrastructures de déblocage / de franchissement	81
Annexe 6.4 : Eau et assainissement	94
Annexe 6.5 : Infrastructures productives.....	106

Chapitre 1. Introduction

1.1.Préambule

De par sa position dans le Sud-Ouest de l’Océan Indien, Madagascar est un pays fortement exposé aux cyclones dont le passage engendre des pertes de vie humaines et de biens matériels. Cette situation a appelé l’Etat Malgache, par le biais de tous les organismes intervenant dans les situations d’urgence, à mettre en place chaque année un plan de contingence destiné à identifier et à coordonner les actions requises en cas de survenue de ces catastrophes qui anéantissent en un seul passage le développement économique et social acquis par des années d’efforts des gouvernements, des partenaires socio-économiques, de la population et de la famille.

Pour l’année 2017, le passage du cyclone « ENAWO » a contraint le Gouvernement Malagasy à mobiliser un fonds de redressement pour le retour rapide de la population à la vie normale.

Compte tenu de cette mobilisation et du caractère urgent des interventions, les procédures y afférentes doivent permettre d’agir dans les meilleurs délais et d’apporter efficacement les aides nécessaires aux populations sinistrées.

Ce présent manuel décrit les règles qui régissent les interventions suite au passage du cyclone ENAWO.

Par le biais de réactions et d’actions rapides, les activités à réaliser visent à apporter des secours aux populations victimes de cyclones. On distingue trois interventions majeures :

- Argent contre travail ;
- Réhabilitation/reconstruction des infrastructures communautaires de base ;
- Fourniture et livraison des équipements.

1.2.Objet du manuel

Le présent Manuel de procédures décrit les règles qui régissent les activités mises en œuvre ~~en~~ dans le cadre du programme « Post ENAWO ».

Ces activités se déclinent en :

- argent contre travail ;
- réhabilitation / reconstruction des infrastructures ;
- fourniture et livraison des équipements.

Les utilisateurs principaux de ce Manuel de procédures sont:

- Le FID;
- Les Agence d’encadrement;
- Les MPE et les Bureaux d’Etudes
- Les autorités locales (chef de Fokontany et autorités communales) ;
- Le comité de protection sociale.

Chapitre 2 : Les activités Argent Contre Travail (ACT)

3.1. Couverture géographique

Les 22 Régions de Madagascar sont éligibles aux financements du volet post-catastrophe en activités ACT du programme « Post ENAWO » mis en œuvre par le FID.

3.2. Présentation des acteurs impliqués directement

Les acteurs impliqués directement dans la mise en œuvre des transferts et activités ACT initiées par le FID sont présentés dans le tableau suivant :

Acteurs	Résultats attendus par rapport aux ACT	Observations
Ministère sectoriel / Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC)	Identification des zones sinistrées et affectées par la catastrophe naturelle Evaluation des dommages et des dégâts. Envoi des listes des zones et des requêtes au FID	Il existe des structures décentralisées chargées de la GRC à différents niveaux : Région, District, Commune et Fokontany
Collectivités territoriales décentralisées (CTD) : Régions, communes.	Echanges d'informations	Les premiers responsables de ces CTD sont les présidents des comités locaux des GRC
Agences d'Encadrement	Encadrement des bénéficiaires des interventions du FID et paiement des cash aux bénéficiaires	Les Agence d'encadrement sont recrutées par le FID suivant la méthode de passation de marchés convenue dans le cadre du programme.
Comité de protection sociale	Sélection des ménages bénéficiaires des transferts et participants aux ACT. Gestion des plaintes, suivi-évaluation communautaire.	

3.2.1. Evaluation du nombre de sinistrés, des dommages et dégâts

- L'évaluation du nombre de sinistrés, des dommages et dégâts occasionnés par une catastrophe naturelle est faite par le Ministère sectoriel / le BNGRC et ses structures décentralisées.
- Les résultats de ces évaluations sont partagés par le Ministère sectoriel / BNGRC au FID avec un coût indicatif des activités. Le partage de ces informations est fait lors des réunions ou par voie de courrier électronique.
- Les données partagées indiquent les zones touchées, le nombre de sinistrés, les champs de culture, les infrastructures, etc.
- C'est sur la base de ces informations que seront déterminés les zones d'intervention du FID, le montant des fonds qui sera alloué à chaque sous projet.

3.2.2. Principe d'allocation des fonds

- Les fonds sont alloués par la Direction Générale à une Direction Inter-Régionale / Antenne Régionale pour financer des transferts et des micro-projets aux ménages victimes de catastrophe naturelle dans des communes

et/ou Fokontany identifiés par le FID avec le Ministère sectoriel / BNGRC ou ses structures décentralisées.

- Le budget alloué à la Direction Inter-Régionale est basé sur les bilans des dommages et la priorisation établis par le Ministère sectoriel / le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) et la situation géographique des zones (éloignement, accessibilité).
- La base de calcul des fonds à allouer aux ACT ne devant pas dépasser les 45 jours de transfert à raison de 5 000 Ariary par jour, par ménage. Un micro-projet est réalisé par 150 personnes représentant de ces ménages y compris la prise en compte des ménages ne pouvant pas participer aux travaux mais qui peuvent bénéficier des transferts.

Le FID peut décider également de confier aux consultants individuels ou aux bureaux d'études l'évaluation des dommages et dégâts occasionnés par la catastrophe naturelle. Cette décision est motivée par l'intensité et l'ampleur de la catastrophe naturelle (étendue géographique des zones touchées, importance et étendue des impacts sur l'agriculture et l'élevage).

3.3 Communication et informations

Les bénéficiaires potentiels des transferts faits en réponse à une catastrophe naturelle sont les ménages sinistrés avec priorité aux ménages pauvres. Cette communication est faite par le chargé de projet du FID à l'ensemble de la population du Fokontany convoquée en Assemblée Générale pour la circonstance par le chef de Fokontany.

Les informations suivantes sont transmises et expliquées en détail à la population du Fokontany :

1. Cibles des transferts du FID : ménages pauvres et sinistrés.
2. Ciblage : création du comité de protection sociale, pré-inscription et durée, sélection et liste des bénéficiaires,
3. Mécanisme de plainte,
4. Bénéfices monétaires et non monétaires,
5. Mécanisme de paiement,
6. Le micro-projet à œuvre réaliser.

3.4 Ciblage des ménages bénéficiaires

Pré-inscription : les ménages qui souhaitent bénéficier des transferts se manifestent et s'inscrivent auprès du comité de protection sociale¹ dirigé par le chef de Fokontany de ce dernier est en même temps le chef du comité local de secours.

Les renseignements à fournir par le ménage au comité de protection sociale sont :

1. Le nom, le sexe, l'âge (date de naissance) du chef de ménage,
2. Le nom, le sexe, l'âge (date de naissance) du représentant du ménage qui va participer aux travaux,
3. Le nom, le sexe, l'âge (date de naissance) du remplaçant en cas d'absence du représentant,
4. La taille du ménage,
5. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans,

¹ Comité local de secours

6. Le nom, le sexe, l'âge (date de naissance) des membres du ménage âgés de 18 ans et plus,
7. Le nom, le sexe, l'âge (date de naissance) des membres du ménage présentant un handicap (préciser le handicap)
8. L'adresse du ménage,
9. Les dommages, les dégâts subis par le ménage à cause de la catastrophe naturelle.

Les ménages sélectionnés vont participer aux travaux ACT. S'il y a des ménages sélectionnés mais qui n'ont pas de représentant apte aux travaux, ces ménages-là vont bénéficier directement des transferts sans participer aux travaux.

Un ménage participe aux travaux si au moins il y a une personne âgée de 18 ans ou plus, physiquement apte à faire les travaux, n'est pas âgée (65 ans ou plus), ne souffrant d'aucune maladie chronique invalidante, ne présentant aucun handicap physique et/ou mental.

La durée de cette pré-inscription est relativement courte compte tenu de l'urgence des activités à faire, 2 à 5 jours.

Remarques :

- Il est très important d'informer et de communiquer aux bénéficiaires potentiels qu'il s'agit d'un transfert aux ménages pauvres sinistrés et non d'un projet de travaux à haute intensité de main-d'œuvre s'adressant uniquement à des personnes aptes à telles activités ;
- Le nombre de bénéficiaires est limité à 150 personnes représentant des ménages. Il est important de souligner que 20% au maximum de ces bénéficiaires peuvent être des ménages sans membre apte au travail. Ces personnes vont alors bénéficier des transferts bien que ne participant pas aux travaux ;
- La capacité d'encadrement d'un chantier HIMO-ACT étant de 150 personnes. Si la situation demande la mobilisation de plus de travailleurs, on peut créer d'autres micro-projets, dépendant de l'étendue des dégâts, des besoins et de la disponibilité budgétaire.
- Le FID fournit à ce comité les fournitures requises pour la pré-inscription (cahiers de grand format, stylos,).

3.5. Sélection des ménages bénéficiaires :

A la fin de la pré-inscription, le comité de protection sociale se réunit pour proposer une première liste de 150 bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont les ménages sinistrés et pauvres ; les ménages sinistrés sont ceux :

- dont les maisons d'habitation ont été entièrement ou partiellement détruites,
- coupés ou isolés du reste de la commune ou du Fokontany,
- dont les cultures ont été détruites entièrement ou partiellement,
- dont les stocks de vivres sont déclarés perdus ou avariés et non comestibles,
- dont divers actifs (bétails, petit élevage, petits commerces...) sont anéantis par la catastrophe.

Les bénéficiaires des transferts sont les ménages sinistrés et pauvres. Pour faire la sélection des bénéficiaires, le comité de protection sociale procède comme ci-après et dans l'ordre, à la :

1. Sélection des ménages dirigés par une femme seule et ayant des enfants et des personnes âgées à sa charge dans ce ménage,
2. Sélection des ménages n'ayant pas de force de travail (personnes âgées, personnes handicapées) et avec ou non des enfants à charge,
3. Sélection des ménages selon le nombre d'enfants en bas-âge (moins de 5 ans),
4. Sélection des ménages selon la taille.

A la fin du travail de sélection fait par le comité de protection sociale ; ce dernier convoque une Assemblée générale du Fokontany et :

1. lit à haute voix le nombre et les noms des inscrits,
2. explique le processus qu'il a suivi pour établir la liste des bénéficiaires,
3. lit la liste des 150 bénéficiaires sélectionnés en distinguant ceux qui vont travailler sous le système HIMO de ceux qui vont bénéficier des transferts directs.

Etant donné que le nombre des ménages sinistrés et pauvres peut être supérieur à 150, le comité de protection sociale peut proposer des listes supplémentaires. Le FID, en fonction du budget post-catastrophe disponible, peut décider d'augmenter ses interventions pour absorber d'autres ménages sinistrés.

3.6. Publication de la liste des bénéficiaires :

La liste des 150 ménages bénéficiaires est affichée publiquement dans le bureau du Fokontany et dans différents quartiers qui composent le Fokontany. Cette liste est aussi transmise au FID par le soin du président du comité de protection sociale.

3.7. Mécanismes de plainte

Un mécanisme de collecte et de traitement des plaintes sera développé au cours de l'activité post-catastrophe.

Les principes de base sont :

- 1) la transparence de la gestion du processus par l'ensemble des acteurs ;
- 2) le respect des droits des bénéficiaires;
- 3) la redevabilité des différents acteurs relative à leur engagement;
- 4) la résolution au niveau local des différentes plaintes reçues.

3.7.1 Enregistrement et traitement des plaintes :

Les plaintes concernent un ou plusieurs aspects du programme : ciblage, paiement des bénéficiaires, exécution du micro-projet, etc. Les plaintes peuvent être portées contre un ou plusieurs des parties prenantes.

Les plaintes peuvent être déposées par écrit, par téléphone, et le plus souvent oralement. Le FID communique aux bénéficiaires les numéros de téléphone des Bureaux de la Direction Générale, de la Direction Inter-Régionale, du chargé de projet.

Les plaintes sont déposées auprès du FID ou du comité de protection sociale. Les plaintes déposées et reçues par le comité de protection sociale doivent être enregistrées dans un cahier ensuite communiquées au FID par le président du comité de protection sociale.

Toute plainte doit être traitée et donner lieu à des résolutions de la part du comité de protection sociale et/ou du FID. Le principe est que tout plaignant a le droit de savoir le sort réservé à sa plainte.

- a) Enregistrement des plaintes : les plaintes sont enregistrées dans un cahier prévu à cet effet selon le modèle ci-après :

Référence		Objet de la plainte	Nom, Prénom, N°, Adresse du plaignant	Responsable ayant enregistré la plainte	Résolution de la plainte	
Date	N°				Résolution	Date

- b) Traitement de la plainte :

- Une plainte peut arriver à tout moment. En conséquence, la résolution doit être faite le plus rapidement possible par le comité de protection sociale.
- *Toutefois, il y a des moments-clés où les plaintes sont traitées systématiquement, c'est lors des audiences publiques et de suivi-évaluation communautaire.*

3.7.2 Audience publique

Une audience publique sera effectuée lors de :

- La réunion de validation communautaire
- La supervision des agents du FID

3.7.3. Système d'Information et de Gestion (SIG)

Les informations relatives aux : ménages bénéficiaires des transferts, aux états de paiement des bénéfices monétaires, aux bénéfices non monétaires reçus seront enregistrées dans le SIG. Les plaintes et leurs résolutions, les points-clés des audiences publiques et des suivi-évaluations communautaires seront également enregistrés dans ce SIG.

3.7.4. Mise en place du comité de protection sociale et formation

Nombre : Le comité de protection sociale est composé du chef de Fokontany et de 7 autres membres élus en Assemblée générale du Fokontany.

Profil : Le profil des 7 autres membres est le suivant : résident dans le Fokontany, sachant bien lire et écrire, pouvant représenter les différents quartiers du Fokontany, ayant une bonne moralité et respecté par leurs concitoyens.

Election : le chef de Fokontany convoque une Assemblée générale dont l'ordre du jour est le suivant :

- a) Information-communication par le FID / Consultant mandaté sur le choix du Fokontany, la finalité et le but des transferts, les bénéfices monétaires et non monétaires, le rôle du comité de protection sociale, le mécanisme de ciblage et de sélection des ménages bénéficiaires, le processus d'exécution des travaux, la gestion des plaintes, le rôle de l'Agence d'encadrement ;
- b) Election des membres du comité de protection sociale ;
- c) Formation des membres du comité de protection sociale.

Formation : étant donné la nécessité d'apporter un soutien rapide aux sinistrés, la formation du comité de protection sociale sera conduite de manière simplifiée. La formation dure une journée et sera donnée par le chargé de projet du FID/ Consultant mandaté. Les points-clés de cette formation sont : pré-inscription (établissement du cahier et remplissage, vérification et contrôle de la véracité et de l'exhaustivité des informations), sélection des ménages bénéficiaires (application des critères de sélection, publication de la liste), gestion des plaintes, les points essentiels de l'Audience publique et suivi-évaluation communautaire. Un guide de formation du comité de protection sociale pour les interventions en post-catastrophe sera établi par le FID.

Chapitre 4 : Les bénéfices monétaires et non monétaires dans les activités ACT post catastrophes

4.1. Principes généraux

La distribution des bénéfices monétaires dans le cadre du programme Post ENAWO dont les transferts dans le Programme Argent Contre Travail sont appelés à respecter 3 principes essentiels :

- Pourvoir du cash aux ménages pauvres et vulnérables pour leur permettre de faire face à des besoins urgents pour leur consommation à titre de rétribution au travail fourni,
- Eviter autant que faire se peut des risques fiduciaires liés aux malversations, fraudes à travers un mécanisme sécurisé,
- Concevoir un mécanisme de transfert qui obtient une adhésion des bénéficiaires.

4.2. Valeur des bénéfices monétaires et durée de participation au programme

Les ménages sélectionnés pour participer au volet post-catastrophe auront droit de bénéficier une fois des transferts. Toutefois, ceci n'exclut pas qu'ils puissent être bénéficiaires du programme lors d'une autre catastrophe, s'ils sont de nouveau affectés.

Les ménages sélectionnés et avec au moins un membre du ménage apte au travail, participeront à des activités ACT pour :

- une durée inférieure ou égale à 45 jours travaillés.
- Le ménage participant touchera un salaire de 5 000 Ariary par jour, soit un total pouvant aller jusqu'à 225 000 Ariary.

Les ménages sélectionnés n'ayant aucun membre apte au travail toucheront les mêmes bénéfices que les ménages aptes au travail soit l'équivalent des jours travaillés multipliés par le salaire journalier de 5 000 Ariary.

4.3. Paiements des bénéfices

Le paiement des bénéfices est le suivant :

- Pour les ménages non aptes au travail, ces bénéfices leur seront payés en même temps que ceux des travailleurs,
- Pour les ménages participant aux activités ACT, les bénéfices seront payés en deux fois, c'est-à-dire les 10 premiers jours de travaux et les restes. Le FID avance à

l'Agence d'encadrement le montant équivalent à la durée du microprojet. Cette avance est versée dans un compte bancaire spécifique et le paiement fait par l'Agence d'encadrement est basé sur les fiches de présence journalière des bénéficiaires. En cas de mauvaise gestion des fonds par l'Agence d'encadrement, le FID peut demander à la banque commerciale de ne pas autoriser les retraits.

4.4. Autres bénéfices

Les bénéfices non monétaires sont les formations et appui-conseils prodigués aux ménages bénéficiaires par des intervenants partenaires du FID :

- Les prestations issues des offres de service de santé des Centres de Santé de Base (suivi pré et post natal, planning familial, suivi nutritionnel des enfants de 0-2 ans, vaccination...),
- Formation en pratiques familiales essentielles (avec l'UNICEF selon le programme mis en œuvre par ce dernier dans certaines régions de Madagascar),
- Formation en VIH/Sida selon l'accord de partenariat avec le Secrétariat Exécutif de la Lutte Contre le Sida (SE/CNLS),
- Prévention des risques et catastrophes (en collaboration avec le CPGU).

Ces bénéfices non monétaires ne sont pas systématiquement prodigués aux ménages pour les interventions post-catastrophes ; ils sont fonction de la disponibilité des intervenants partenaires.

Les opportunités de ces formations seront arrêtées d'accord partie avec les entités « formateurs » :

Entité intervenante potentielle	Thématique de formation/sensibilisation	Action du FID	Observations
Croix-Rouge	Hygiène corporelle et alimentaire (distribution de kits de purification d'eau potable)	Information aux bénéficiaires Relevé des indicateurs de réalisation (nombre de personnes touchées)	Formation/sensibilisation pour se prémunir contre des maladies diarrhéiques dues à l'utilisation de sources d'eau contaminées.
Service de Santé de district, Médecins sans frontières ou Médecins du Monde	Consultation médicale gratuite pour les sinistrés. Distribution gratuite de médicaments de première nécessité en cas de détection de pathologies dues aux conditions de précarité.		Diagnostic des infections dues à la situation de promiscuité (gale, conjonctivite, ...).
Office National de Nutrition	Rappel des principes généraux d'une alimentation équilibrée et saine. Distribution de compléments alimentaires pour les enfants malnutris		Mauvaise qualité ou sous-alimentation des enfants

Parmi les autres bénéfices non monétaires :

Garderie d'enfants : l'Agence d'encadrement installera des tonnelles servant à la garderie des enfants. Les personnes affectées à la garde des enfants sont choisies parmi les travailleurs et ils bénéficient de leur salaire journalier. Les coûts des matériels nécessaires sont inscrits dans la Catégorie II (Autres dépenses, matériels et outillages).

Des dispositions seront prises pour l'hygiène et la protection des travailleurs, il s'agit de la mise à disposition des gants, des masques anti-poussières, des sandales ou bottes et des gilets fluorescents selon les besoins des travaux.

4.6. Typologie des activités

L'objectif premier des activités ACT en post catastrophes étant de rétablir dans un délai suffisamment court la vie normale des populations sinistrées tout en apportant du cash pour que les familles pauvres/vulnérables puissent faire face à des besoins urgents (santé, nourriture,...) les activités développées au cours de ces interventions se doivent de converger vers cet objectif.

Les différents types d'activités susceptibles d'être financés par le volet post-catastrophe sont :

- Dégagement des éboulements,
- Nettoyage des rues et voies, des écoles, des centres de santé, des places publiques,
- Curage de drains et canaux,
- Construction ou réhabilitation de petits ouvrages,
- Aménagement des bassins versants/Dispositifs anti érosifs,
- Dégagement et remise en état de voies de desserte,
- Assainissement et nettoyage des quartiers, etc.

4.7. Eligibilité des micro-projets

Pour être éligible, un micro-projet doit satisfaire aux critères suivants :

Critère social

Le micro-projet est considéré comme un bien public c'est-à-dire qu'il présente un intérêt et profite à l'ensemble de la communauté et répondant à l'objectif cité plus haut en terme d'intervention post catastrophe².

Critère technique

Le micro-projet est de faible technicité et ne requiert que des matériels et outillages courants (pelles, pioches, etc.). Le micro-projet doit être réalisable sous le système HIMO, c'est-à-dire utilisant beaucoup de main-d'œuvre.

Critère financier

Au minimum 75% du montant du financement apporté par le FID sera utilisé à rémunérer les travailleurs.

Critère environnemental et social

²Ces activités c'est que cela profite à toute la communauté dans le but de remettre dans les meilleurs délais les conditions de vie normale de la communauté (assainissement qui rentre dans l'enlèvement de boue autour d'une école, déblocage de voies principale après éboulement,

Selon les accords légaux en matière de sauvegarde environnementale et sociale, chaque micro-projet doit suivre le processus d'évaluation environnementale détaillé dans le Manuel de Procédures Environnementales (MDPE) conformément au CGES.

En application du MDPE, une fiche de filtration environnementale (*cf. section 4.3 du MPP*) est établie à chaque micro-projet par le chargé de projet du FID afin d'identifier les éventuels impacts et d'éviter une catégorisation plus contraignante du micro-projet. Ainsi, ce dernier est éligible si celui-ci n'engendre pas :

- La réinstallation involontaire des personnes ;
- Le perte involontaire de terres ou d'accès à celles-ci ;
- La perte involontaire de biens ou d'accès à ces biens (étals, cultures, clôture, etc),
- La perte involontaire de sources de revenu ou de moyens d'existence,
- La restriction involontaire de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées ;
- D'impacts négatifs sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, sites paléontologiques, archéologiques ou historiques entre autres, etc).

Par ailleurs, étant classés catégorie B, les micro-projets mis en œuvre par le FID sont soumis à une étude environnementale équivalente à une fiche environnementale (*cf. section 4.3 du MPP*).

4.8. Sélection des activités et approbation du micro-projet

4.8.1. Sélection :

Le micro-projet, ensemble d'activités, est sélectionné sur la base de la liste fourni par le Ministère sectoriel / BNGRC . Le micro-projet répond aux besoins de travaux générés par le passage de la catastrophe naturelle.

- Le chargé de projet du FID / Consultant mandaté (consultant individuel ou bureau d'études) présente et explique l'ensemble des activités, le temps dont on dispose pour réaliser le micro-projet, le rôle de l'Agence d'encadrement,
- Le chargé de projet du FID / Consultant mandaté avec des représentants de la communauté procède ensuite à l'évaluation technico-financière du micro-projet.

4.8.2. Approbation :

L'ensemble des activités sélectionnées est reporté dans le MPP –Mémoire de Préparation de Projet).

Le MPP est établi conjointement par le chargé de projet du FID (ou son représentant mandaté) et le comité de protection sociale.

En vue de son approbation, le MPP est

- cosigné par le chargé de projet du FID (ou son représentant mandaté) et le chef de Fokontany,
- visé par le maire de la commune ou de son représentant ;
- présenté au Directeur Inter-Régional du FID lequel donne l'approbation si le montant du micro-projet est inférieur ou égal à 20 000 USD. Si le coût estimatif du micro-projet est supérieur à 20 000 USD, l'approbation est donnée par le Directeur Général.

Opérationnellement, les principaux acteurs du volet post-catastrophe sont présentés ci-après :

- **Le ministère sectoriel** : Un ministère est la première subdivision organisationnelle de l'appareil gouvernemental. Il est généralement chargé d'un ou de quelques secteurs d'activités et peut exercer à leur égard plusieurs responsabilités ou fonctions. Il regroupe des unités administratives, appelées directions générales, directions et services, qui sont placées sous l'autorité immédiate d'un secrétaire général et le pouvoir hiérarchique d'un ministre.
- **Le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC)** et ses structures locales au niveau décentralisé (District, Commune et Fokontany) dans la coordination des réponses aux catastrophes naturelles, l'identification et la détermination des zones prioritaires d'intervention post-catastrophe ; les procès verbaux établis par les réunions initiées par ces entités sont transmises au FID aux fins de décision et de programmation des activités à mettre en oeuvre.
- **le FID** en tant qu'organisme de gestion et de financement des transferts et des activités ACT;
- **Le Consultant** : Pour désigner un individu ou une firme organisée suivant la forme prévue par les lois et règlements pertinents nationaux, chargé de prêter des services faisant l'objet d'un marché passé suivant les procédures décrites par le présent manuel.
- **les Comités locaux de secours** au niveau des Fokontany en tant qu'entité chargée de fournir les informations sur la catastrophe (bilan des dégâts), de recenser les victimes et les sinistrés, de coordonner les actions de secours à son niveau,
- **le Comité de protection sociale** pour la sélection des ménages sinistrés et pauvres qui vont pouvoir bénéficier des transferts en argent contre travail ou des transferts monétaires sans contrepartie de travail.
- **Les Agence d'encadrement** : Les Agences d'encadrement sont des associations constituées selon la réglementation en vigueur (Ordonnance 60- 133).

Ces associations, pour pouvoir travailler avec le FID en tant que partenaire, doivent avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêts lancé par le FID.

Les agences d'encadrement sont chargées de l'encadrement des travaux HIMO et du paiement des transferts.

L'agence d'encadrement doit ouvrir un compte spécifique indiqué par le FID pour recevoir les fonds à transférer aux ménages bénéficiaires. Les ménages bénéficiaires sont indiqués à l'agence d'encadrement par le FID; à cet effet, un contrat y compris les termes de référence est signé entre le FID et l'agence d'encadrement.

L'agence d'encadrement dont le contrat de prestation de service a été résilié à ses torts n'est pas éligible à contracter avec le FID pour une période de deux ans.

Le personnel de l'agence d'encadrement dont le contrat a été résilié à ses torts n'est pas autorisé à faire des prestations de service pour le compte du FID pendant une période de deux ans.

Le FID doit tenir un registre à jour de ces agences d'encadrement et du personnel non autorisé de ces agences d'encadrement.

Chapitre 6 : Cycle opérationnel des activités ACT du volet post-catastrophe

N°	Phase	Activités/Description	Responsables/Acteurs	Délai/Durée
1	Identification zones d'intervention	Identification des communes touchées : <ul style="list-style-type: none"> - A partir des données fournies par le ministère sectoriel - Liste des communes/Fokontany par Direction Inter-Régionale 	FID : DIRGEN et/ou DIR, Ministère sectoriel / BNGRC	Non défini
2	Allocation de budget	Allocation de budget post-catastrophe aux DIRS par DIRGEN Allocation de budget post-catastrophe aux Communes et aux Fokontany	FID: DIRGEN FID : DIR	Non défini
3	Préparation	Assemblée générale de préparation (AG N°1) portée sur: * explication objectifs, ménages potentiels ciblés, les bénéficiaires, le choix du Fokontany ; acteurs et rôles respectifs (Fokontany, comité de protection sociale, bénéficiaires, AGENCES D'ENCADREMENT) ; mécanisme de sélection des ménages bénéficiaires; redevabilité sociale; les recours pour les réclamations et plaintes * l'élection des membres du comité de protection sociale (CPS). Le chef de Fokontany est membre d'office du comité, élection des autres membres se fait à main levée. Les membres devraient être habitant du Fokontany, sachant bien lire et écrire, réputé avoir une bonne moralité et connaissant bien les membres du Fokontany * Explication des travaux à faire sous le système HIMO	FID / Consultant mandaté, habitants du fkt âgés de 18 ans et plus	1 j
4		Evaluation technique des travaux à faire	FID / Consultant mandaté	0.5 j (même jour)
4		Formation du comité de protection sociale sur <ul style="list-style-type: none"> - le collecte des informations sur les ménages intéressés ; - les modalités de sélection des ménages intéressés ; 	FID / Consultant mandaté, Membres du comité de protection	1jour(indemnitéCP S= 5000 Ar/tête)

		<ul style="list-style-type: none"> - la publication et l'affichage des listes des ménages sélectionnés ; - la réception des petits matériels et outillages, la boîte à pharmacie ; - le suivi des présences des travailleurs, - le suivi de chantier ; - la réception des travaux réalisés, - la saisine du FID en cas de problème, - la redevabilité sociale et suivi-évaluation communautaire et audience publique; 	sociale	
5	Ciblage des bénéficiaires : sélection communautaire	<p>Inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les ménages souhaitant participer au programme, tant aux ACT travail qu'aux transferts monétaires directs peuvent s'inscrire (pré-inscription) - Affiches comportant les informations-clés : salaire journalier, période des travaux, micro-projet à réaliser, date limite d'inscription (2 à 5 jours calendaires) sont posées dans les endroits fréquentés (bureaux, place du marché, école, centres de santé) du Fokontany par les membres du comité de protection sociale, ces affiches restent en place jusqu'à la publication de la liste des 150 ménages sélectionnés. - A la fin de l'inscription, le comité de protection sociale arrête le registre d'inscription en rendant public par voie d'affichage dans le bureau de Fokontany le nombre de ménages qui se sont inscrits. 	Comité de protection sociale	2 à 5 j calendaires
6		<p>Sélection des bénéficiaires suivant les critères définis par le FID</p> <p>Etablissement de la liste des personnes âgées et des personnes handicapées bénéficiaires et celle des travailleurs</p>	Comité de protection sociale	0.5 à 1 jour
7		<p>Présentation en Assemblée générale de la liste des 150 bénéficiaires</p> <p>Traitement des réclamations et des plaintes</p> <p>Arrêtage et publication de la liste dans le bureau du Fokontany et</p>	Comité de protection sociale	

		centre d'hébergement (s'il y en a), Envoi de la même liste au FID		
8	Approbation micro projet	Etablissement MPP : Une fois l'évaluation technique effectuée, le MPP peut être établi	Chargés (Ingénieur et socio-organisateur) de projet du FID / Consultant mandaté	0.5 j
		Approbation du micro projet	DIR FID	0.5 j
9	Passation de marchés AGENCES D'ENCADREMENT	Etablissement short list : présentation à la CIRAM et approbation de la CIRAM du short list de 3 AGENCES D'ENCADREMENT minimum prises dans la liste présélectionnée	Chargés de projet CIRAM	0.5 j
10		Envoi de la lettre d'invitation et de demande de complément d'informations aux AGENCE D'ENCADREMENT du short list	Chargé de projet	0.5 j
11		Réception des dossiers de complément d'informations des AGENCES D'ENCADREMENT	DIR/FID	4 j après envoi LI
12		Evaluation des dossiers des AGENCES D'ENCADREMENT : suivant grille de notation et établissement rapport d'évaluation, approbation rapport par la CIRAM	Chargé de projet	0.5 j
13		Rédaction et envoi de la demande de propositions technique et financière à l'agence d'encadrement la mieux qualifiée	Chargé de projet	1 j
14		Réception des propositions de l'AGENCE D'ENCADREMENT	DIR/FID	Selon LI
15		Evaluation des propositions de l'AGENCE D'ENCADREMENT	CIRAM	0.5 j
16		Négociation avec l'AGENCE D'ENCADREMENT	CIRAM	0.5 j
17		Attribution du marché : notification de l'AGENCE D'ENCADREMENT	Chargé de projet	0.5 j
18		Etablissement contrat AGENCE D'ENCADREMENT	AGENCES D'ENCADREMENT	2 j
19		Ouverture de compte de l'AGENCE D'ENCADREMENT	AGENCES D'ENCADREMENT	3 j
20		Signature du contrat	FID DIR, AGENCES	1 j

			D'ENCADREMENT	
21		Emission de l'Ordre de Service	Chargé de projet	0.5 j
22	Prise en main des travaux et des bénéficiaires	Prise en main de l'agence d'encadrement au bureau	Chargé de projet, personnel AGENCES D'ENCADREMENT	0.5 j
		Assemblée Publique de communication et information aux bénéficiaires : Organisée à l'attention des ménages bénéficiaires qui seront informés des modalités de mise en œuvre du programme et des conditions de leur participation au programme	FID, bénéficiaires du programme	0.5 j (après OS de l'AGENCES D'ENCADREMENT)
23	Réalisation des travaux proprement dits	Suivi du chantier et des bénéficiaires : contrôle des présences, contrôle qualité des travaux, résolution problèmes d'ordre technique, établissement fiches de présence journalière,	AGENCES D'ENCADREMENT	Inférieure ou égale à 45 j
		Supervision des travaux / audience publique	FID	1 j
		Réception des travaux	AGENCES D'ENCADREMENT, Comité, FID (éventuel), Commune	1 j
24	Saisie des données dans le SIG	Saisie des données dans le SIG	FID	1 j
25	Paiement des bénéficiaires ACT et non ACT	Paiement des bénéficiaires : L'AGENCE D'ENCADREMENT procède au paiement, et dresse un état de paiement (qui contient aussi des observations sur les paiements non effectués (participant absent, présentation non autorisée d'une autre personne à la place du participant, plainte en ce qui concerne le nombre de jours et le montant, etc)	AGENCES D'ENCADREMENT	1 j
26	Rapports de prestations	Rapport Final : - l'agence d'encadrement dresse le Rapport Final contenant les listes des paiements effectués - le FID intègre ces informations dans le SIG et note les paiements non effectués ou les plaintes	AGENCES D'ENCADREMENT	15 j Après réception des travaux
27		Validation du rapport : analyse et approbation du rapport	FID	0.5j

Chapitre 7 : Système de plaintes

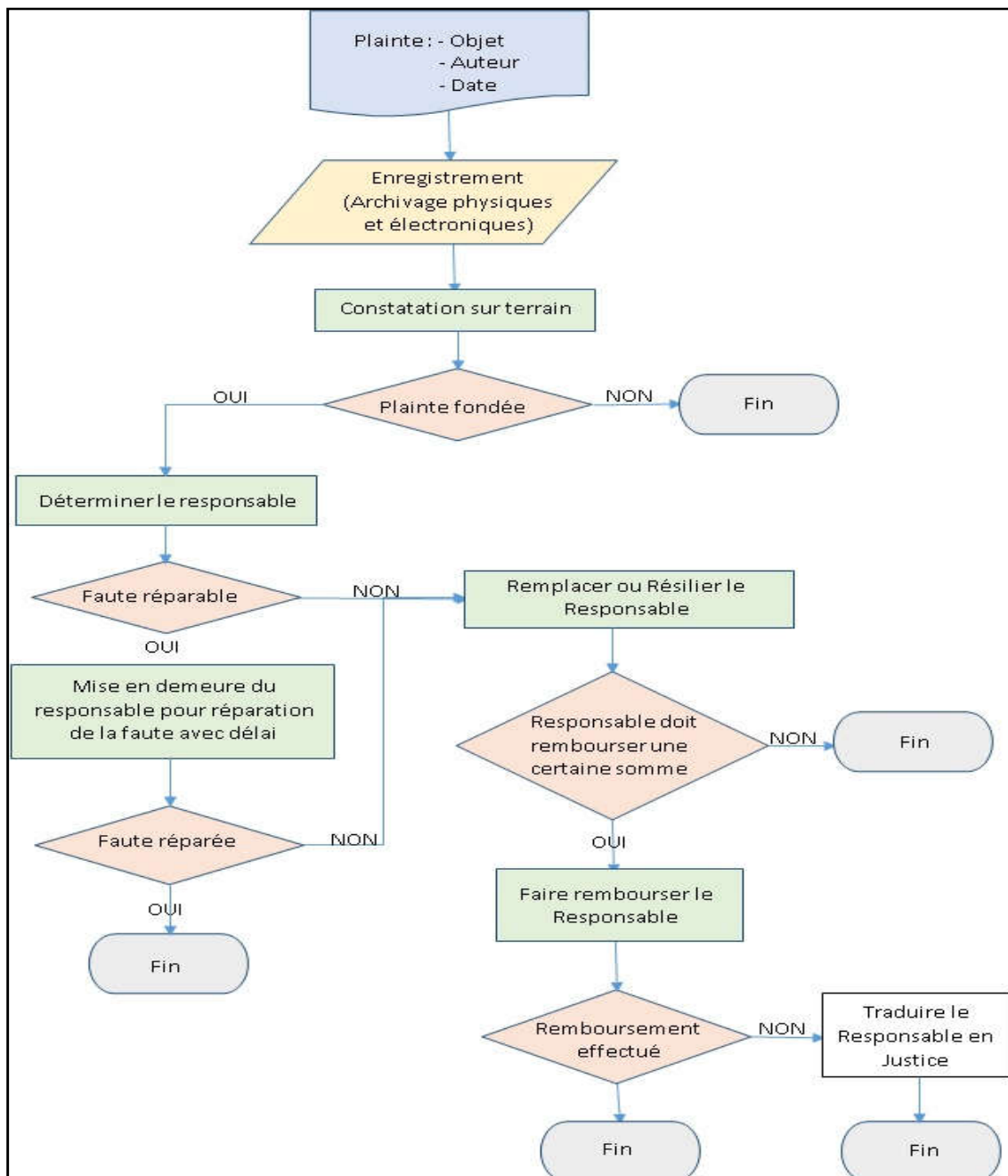
Les ménages et les participants aux ACT disposent d'un système de gestion des plaintes dans le SIG du FID pour pouvoir faire valoir leurs droits ou redresser une situation qu'ils estiment non conforme. Les cas de plaintes rentrent dans trois grandes catégories :

Type 1 : Les plaintes liées à l'établissement des listes de bénéficiaires

- Type 2 : Les plaintes liées aux paiements
- Type 2 : Toutes les autres plaintes liées en particulier aux conditions de travail pendant la mise en œuvre des ACT.

Les plaintes relatives à ces trois types sus-énumérés et émanant des citoyens ou bénéficiaires du programme doivent parvenir au FID sur support écrit et doivent être enregistrées dans le module « gestion de plaintes » du SIG du FID aux fins d'évaluation continue de la conduite du programme.

De manière schématique, le traitement des plaintes dans le cadre des filets sociaux post catastrophes se présente comme suit :



Toutes les plaintes enregistrées durant le processus doivent être résolues ou closes dans un temps déterminé suivant leur type.

Type de Plainte	Nature de plainte	Responsable de traitement/résolution	Echéance de résolution/clôture de la plainte
Type 1	plaintes liées à l'établissement des listes de bénéficiaires	Comité de protection sociale /FID	5 jours avant le début des activités ACT.
Type 2	plaintes liées aux paiements	Comité de protection sociale /FID/Agences d'encadrement	5 jours après l'exécution du paiement ACT.
Type 3	autres plaintes liées en particulier aux conditions de travail pendant la mise en œuvre des ACT.	Comité de protection sociale /FID/Agences d'encadrement	15 jours après la réception et l'enregistrement de la plainte au système de gestion des plaintes du SIG du FID.

7.1 Plaintes liées à l'établissement des listes de bénéficiaires

Les ménages qui s'estiment, au terme de la première assemblée de présentation des 150 ménages potentiellement, qu'ils devraient être retenus sur les listes de présélection par le comité de protection sociale (par exemple parce qu'ils s'estiment plus pauvres que d'autres ménages qui ont été retenus) peuvent demander à être inscrits sur la liste de plaintes. Cette inscription ne peut leur être refusée. Si le CPS n'arrive pas à traiter, la plainte sera traitée au niveau du comité de plainte du FID.

7.2 Plaintes liées aux paiements des bénéficiaires

Chaque ménage participant qui s'estime lésé au moment du paiement, par exemple par désaccord avec le nombre de jours travaillés, a le droit de déposer une plainte auprès de la direction Inter-Régionale du FID. La plainte doit être enregistrée automatiquement dans le SIG, avec le motif de la plainte et sa résolution.

7.3 Plaintes liées au déroulement des ACT

Toute autre plainte liée par exemple aux conditions de travail ou à tout autre motif, est légitime et recevable. Le ménage plaignant peut s'adresser à l'autorité qu'il choisit (chef de Fokontany, AGENCES D'ENCADREMENT, FID, etc) pour tenter de trouver une solution. Il a également le droit de s'adresser directement au FID pour enregistrer sa plainte. Dans ce cas, la plainte est entrée automatiquement dans le SIG, ainsi que sa résolution ultérieure.

Chapitre 8 : - Réhabilitation et Reconstruction des infrastructures socio-économiques de base endommagées/détruites par une catastrophe naturelle

8.1. Définition des Termes

Les termes suivants sont utilisés dans la partie B :

Association des Bénéficiaires-sinistrés : Pour désigner l'association regroupant l'ensemble des bénéficiaires-sinistrés - comme par exemple l'association des parents d'élèves, des usagers, L'Assemblée Générale constitue l'organe suprême de l'association, dont le mode de fonctionnement est régi par un statut et un règlement intérieur.

Bénéficiaires-sinistrés : Pour désigner les populations d'une communauté (groupements communautaires, associations) qui sont "propriétaires" (Maîtres d'ouvrage) des micro-projets de réhabilitation/reconstruction réalisés, ou dont les ressortissants ou membres profitent, soit collectivement soit individuellement, des micro-projets réalisés.

CIRAM : Pour désigner la « **Commission Inter Régionale d'Attribution des Marchés** » qui a pour mission de proposer ou de statuer sur l'attribution d'un contrat de service ou travaux dans le cas de la réalisation par le FID de micro-projets en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD). Cette commission, instituée au niveau de la Direction Inter Régionale du FID, est présidée par le Directeur Inter Régional et composée du Chef de Service Opérations de la DIR, du Chef de Service Administratif Financier, du Chef de Service Suivi Evaluation et du chargé de projet responsable du micro-projet concerné.

Fokontany : Pour désigner une subdivision administrative de base au niveau de la Commune comprenant des hameaux, villages, secteurs ou quartiers. Le Fokontany débat, décide ou délibère en Assemblée Générale sur convocation du Chef de Fokontany. Celui-ci est en charge de l'administration générale du Fokontany. Ses principales activités sont les suivantes : élaborer avec la communauté une vision pour le développement du Fokontany, mobiliser la population sur les problèmes et le développement de la communauté, apporter le leadership, le changement et l'esprit d'initiative dans la conduite des projets de développement du Fokontany.

Communauté : Pour désigner la population de l'un des villages faisant partie d'une commune.

Un micro-projet : est une activité singulière et bien définie, par exemple: la mise en place d'un micro périmètre irrigué pour augmenter la production et les revenus agricoles, des activités d'Information, Education, Communication (IEC), des activités de formation des bénéficiaires-sinistrés et autres partenaires du FID, la construction d'une route pour faciliter l'accès à des marchés, le creusement de puits pour l'approvisionnement en eau de la population, la réhabilitation / reconstruction des infrastructures communautaires de base (Ecole ou CSB), etc.....

Le Coût d'un micro-projet : est l'ensemble des dépenses effectuées ou à effectuer pour concevoir, préparer, réaliser, superviser ce projet conformément aux objectifs et à la description dudit projet. Pour un micro-projet de Réhabilitation ou Reconstruction post catastrophe, le coût d'un projet comprend les éléments suivants:

- Les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre comprenant les études techniques, la préparation des dossiers d'appel d'offre de travaux, l'assistance à la passation de marchés et le contrôle et surveillance des travaux
- Le coût du contrat pour la réalisation des travaux d'infrastructures (Contrat MPE) ou activités sous traitées dans le cadre des micro-projets éligibles pour la composante.

- Les dépenses liées au paiement des fournisseurs des mobiliers ou équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'infrastructure après la remise en état.

Maître d'ouvrage : Pour désigner la personne morale propriétaire de l'ouvrage reconstruit ou réhabilité, des fournitures livrées ou des services fournis.

Maître d'ouvrage délégué : Pour désigner la personne morale qui à travers une convention passée avec le maître de l'ouvrage reçoit les pleins pouvoirs d'agir en lieu et place de ce dernier.

Maître d'œuvre : Pour désigner le bureau d'études, le consultant, l'agence d'encadrement ou le service déconcentré spécialisé de l'administration chargé de la conception technique, de la direction et du contrôle de la bonne exécution des travaux.

Maître d'œuvre Assistant du Maître d'Ouvrage Délégué : Pour désigner le bureau d'études, le consultant, l'agence d'encadrement ou le service déconcentré spécialisé de l'administration chargé de l'évaluation, de l'études de faisabilité technico-financière, de la conception technique, de la direction et du contrôle de la bonne exécution des travaux.

Service spécialisé déconcentré de l'administration : Pour désigner un service technique de l'administration présent au niveau régional ou communal, à l'instar des directions régionales de l'éducation, de la santé, des Travaux Publics, de l'Agriculture, de l'Eau, etc.

Micro et Petite Entreprise (MPE) du BTP : Pour désigner une personne ou une société organisée suivant la forme prévue par la loi et les règlements pertinents nationaux pour réaliser des bâtiments ou des infrastructures publiques.

Tâcheron : Pour désigner un ouvrier ou un artisan expérimenté exerçant pour son compte des travaux manuels (maçon, charpentier, menuisier etc.) et secondé si nécessaire par quelques aides placées sous sa responsabilité.

Fournisseur : Pour désigner un commerçant ou un artisan, ou une société, organisé suivant une forme prévue par les lois et règlements pertinents nationaux, chargé de livrer des équipements, fournitures et services y afférents faisant l'objet d'un marché passé suivant les procédures décrites par le présent manuel.

Consultant : Pour désigner un individu ou une firme organisée suivant la forme prévue par les lois et règlements pertinents nationaux, chargé de prêter des services faisant l'objet d'un marché passé suivant les procédures décrites par le présent manuel.

8.2.Présentation générale du volet Réhabilitation/Reconstruction d'infrastructures socio-économiques de base et ses objectifs

L'un des objectifs du programme Post ENAWO est également de réhabiliter et/ou reconstruire les infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes telles que celles-ci sont identifiées par le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC).

Le choix des zones d'intervention fait ainsi référence aux indications arrêtées par le Bureau National pour la Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) / le Ministère sectoriel ou ses démembrements légalement compétents au niveau des Régions, Districts et Communes.

Pour la mise en œuvre des activités relatives à ce volet réhabilitation/reconstruction, le FID travaillera dans le cadre de Protocoles d'Accord signé avec les ministères sectoriels concernés ci-après :

- le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour les Ecoles ;
- le Ministère de la Santé Publique (Minsan) pour les formations sanitaires ;
- le Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie (MTPM) pour les pistes et ouvrages de franchissement ;
- le Ministère de l'Agriculture, pour les aménagement hydro agricoles.

Un Protocole de partenariat sera aussi établi entre le FID et le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) / le Ministère sectoriel quant au ciblage des zones d'intervention dans le cadre de cette sous-composante.

Le FID, en collaboration avec la CPGU, vulgarise également dans toute l'île, les normes³ relatives aux constructions paracycloniques par le biais des formations des partenaires regroupant les Entreprises et les Bureaux d'Etudes et l'intégration systématique de tous les dispositifs paracycloniques dans les infrastructures socio-économiques de base réhabilitées ou reconstruites.

Pour le programme de redressement des dégâts occasionnés par le Cyclone ENAWO, le financement du FID pour un micro-projet de réhabilitation ou reconstruction des infrastructures communautaires de base, y compris toutes les taxes y afférentes a été ramené à 100.000 Dollars des Etats-Unis (USD).

L'attribution d'un financement par le FID pour un micro-projet de réhabilitation ou de reconstruction ne requiert pas une contribution des bénéficiaires au coût du projet.

8.3.Ciblage

8.3.1. Sélection et Evaluation des sous projets

Le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) / Ministère sectoriel établissent la liste priorisée des zones qui sont déclarées sinistrées suite à une catastrophe, ainsi que la liste des infrastructures endommagées, suivant le Protocole d'Accord signé entre le FID et le BNGRC.

Sur la base de cet inventaire, le FID établit la liste des infrastructures endommagées et éligibles. Le budget de la composante sera alloué par District puis par Commune en fonction du nombre d'infrastructures éligibles au niveau des zones déclarées sinistrées.

³Règles de construction des bâtiments para cycloniques applicables à Madagascar régies par le décret N°2010-0243 du 20 avril 2010 - Normes relatives aux ouvrages et pistes contre l'inondation

Après, le FID effectue une évaluation technico-financière des infrastructures endommagées, éligibles et prioritaires. A l'issue de cette évaluation dont la référence est faite au Manuel Pratique d'Evaluation des Effets Socio-économiques des Catastrophes appliqué en 2008 par la Banque Mondiale dans le cadre du Financement Track II, il sera établi un mémoire de préparation de projet (MPP) définissant le type d'intervention (réhabilitation ou reconstruction) et le coût.

Compte tenu de l'urgence, l'intervention sera réalisée en maîtrise d'ouvrage délégué (MOD).

Les infrastructures communautaires de base éligibles dans le cadre de cette composante sont :

- Les pistes rurales;
- Les ouvrages de franchissement (Pont définitif ou semi-définitif, en bois, radier busé ou non), avec un entretien de tablier d'ouvrage n'entraînant pas la modification de plus de 50% du débit d'un cours d'eau permanenten période d'étiage;
- Les bâtiments notamment les écoles, CSB I, CSB II, latrines, lavoirs et douches publiques, et les marchés, ..., respectant les normes d'une construction paracyclonique ;
- Le système d'adduction d'eau potable (Adduction gravitaire, pompage, puits) à l'échelle fokontany/commune n'entraînant pas la modification de plus de 50% du débit d'un cours d'eau permanenten période d'étiage,
- Le traitement des brèches ;
- Les micro-perimètres irrigués ;

Le FID transmet ensuite la liste des infrastructures à réhabiliter ou à reconstruire auprès du BNGRC / du Ministère sectoriel à titre de compte rendu.

CIBLAGE DES ZONES D'INTERVENTION EN RECONSTRUCTION ET REHABILITATION				
PHASE	ACTIONS	ACTEURS	OUTILS	PRODUITS ATTENDUS
Ciblage des zones d'intervention	- Déclaration des zones sinistrées - Priorisation des régions sinistrées (selon le protocole d'accord entre FID et BNGRC)	BNGRC (selon le DECRET N° 2006 – 904 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du BNGRC) / Ministère sectoriel	Liste des Districts sinistrés par Région	- Liste des zones déclarées sinistrées - Liste priorisée des zones sinistrées - Liste des infrastructures de bases endommagées
	- Elaboration de la liste des infrastructures endommagées éligibles - Allocation de financement par district puis par Commune en fonction du nombre de population et du nombre d'infrastructures éligibles au niveau des zones déclarées sinistrées - Priorisation des IDB à réhabiliter / reconstruire au niveau communal	DIRGEN FID, DIR FID, Conseils Communaux	- Zones (Régions, Districts, Communes) déclarées sinistrées - Liste priorisée des zones sinistrées	- Liste priorisée de Communes (avec les données de base : nombre de population sinistrée, nombre d'IDB endommagées : écoles, CSB etc.) - Liste priorisée des IDB à réhabiliter / reconstruire

CIBLAGE DES ZONES D'INTERVENTION EN RECONSTRUCTION ET REHABILITATION				
PHASE	ACTIONS	ACTEURS	OUTILS	PRODUITS ATTENDUS
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du micro-projet à réaliser - Vérification de l'éligibilité des micro-projets identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> DIR GEN FID DIR FID 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste priorisée des IDB - Budget alloué par DIR 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de micro-projets à réaliser

8.3.2. Préparation et Evaluation

La démarche suit les étapes suivantes :

- ◆ Sur la base de la liste priorisée dressée par les entités citées ci-dessus, le FID / le Consultat mandaté effectue des missions d'évaluation sur terrain pour une analyse d'éligibilité technique environnementale et financière des infrastructures. Il sera alors établi des mémoires de préparation de projets dans lesquels seront consignés la **faisabilité technique et environnementale**⁴ ou non des travaux, les coûts, ainsi que les résultats attendus eu égard des indicateurs requis dans le cadre des micro-projets à réaliser dans cette sous-composante.
- ◆ Selon les accords légaux en matière de sauvegarde environnementale et sociale, chaque micro-projet doit suivre le processus d'évaluation environnementale détaillé dans le Manuel de Procédures Environnementales (MDPE) conformément au CGES. En application du MDPE, une fiche de filtration environnementale (cf. section 4.3 du MPP) est établie à chaque micro-projet lors de son évaluation pour identifier les éventuels impacts du micro-projet. Le micro-projet est éligible si celui-ci n'engendre pas:
 - La réinstallation involontaire des personnes ;
 - La perte involontaire de terres ou d'accès à celles-ci ;
 - La perte involontaire de biens ou d'accès à ces biens (étals, cultures, clôture, etc)
 - La perte involontaire de sources de revenu ou de moyens d'existence,
 - La restriction involontaire de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées
 - d'impacts négatifs sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, sites paléontologiques, archéologiques ou historiques entre autres, etc).
 - Par ailleurs, étant classés catégorie B, les micro-projets mis en œuvre par le FID sont soumis à une étude environnementale équivalente à une fiche environnementale (cf. section 4.3 du MPP).
- ◆ Dans le cas d'une catastrophe qui affecte une très grande étendue (affectant simultanément plusieurs régions et potentiellement difficiles d'accès), et pour une meilleure efficacité d'intervention, le FID peut déléguer l'évaluation sur le terrain à des consultants individuels ou des bureaux d'études. Toutefois, la responsabilité finale quant aux diverses options d'intervention revient au FID.
- ◆ Les mémoires de préparation de projet sont envoyés pour approbation à la Direction Générale du FID par la Direction Inter Régionale, avec le procès verbal de priorisation pour les micro-projets dont les coûts unitaires sont évalués à plus de 20.000 USD éq.

⁴Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme Files Sociaux de Sécurité

- ◆ Pour les mémoires de préparation de projet ne dépassant pas 20.000 USD éq, l’approbation est faite au niveau de la Direction Inter Régionale. Cette dernière transmet la note d’approbation à la Direction Générale pour information.
- ◆ Au vu des résultats de l’approbation (ou non) par la Direction Générale ou par la Direction Inter Régionale, cette dernière envoie à toutes les parties prenantes une note d’information sur les résultats du processus d’évaluation.
- ◆ Au cas où l’infrastructure a été finalement retenue, le FID inscrit celle-ci dans son Programme de Travail et procède à sa réalisation.
- ◆ Note importante : La mise en norme pour la protection aux catastrophes naturelles notamment les cyclones, crues et inondations, basée sur les recommandations issues des évaluations menées au cours de l’année 2008 par le gouvernement de Madagascar avec l’appui de l’Organisation des Nations Unies et de la Banque Mondiale⁵, sera tenue en compte dans les réalisations d’infrastructures socio économiques de cette composante.

8.4.Réalisation technique

- Compte tenu de l’urgence de l’intervention, la réalisation des activités est effectuée par le FID en Maîtrise d’ouvrage déléguée (MOD).
- Dans ce cas, le FID joue non seulement un rôle d’organisme de financement, mais également un rôle d’agence d’exécution pour gérer la préparation détaillée des micro-projets jusqu’à leur réalisation. Cette gestion doit, évidemment, se faire en étroite collaboration avec les associations de bénéficiaires.

a. Convention de Maîtrise d’Ouvrage Délégué et Convention d’Entretien :

- Pour la réalisation des micro-projets réhabilitation/reconstruction prévus en maîtrise d’ouvrage délégué, l’association de bénéficiaires recevant la subvention passe avec le FID une convention de maîtrise d’ouvrage déléguée (MOD). Cette convention de MOD (cf. modèle en annexe) qui est visée par la commune précise entre autres les responsabilités de chacune des parties dans la conception et la réalisation du micro-projet réhabilitation/reconstruction. La signature d’une telle convention de MOD est une condition préalable à l’approbation formelle du micro-projet par le FID.
- Par cette convention, l’association de bénéficiaires délègue au FID, qui accepte, l’ensemble des prérogatives, droits et obligations afférents à la maîtrise d’ouvrage des travaux, études et autres prestations nécessaires à l’exécution du micro-projet réhabilitation/reconstruction. Plus spécifiquement, le FID, maître d’ouvrage délégué, assume les prérogatives, droits et obligations suivants :
 - sélection du bureau d’études et passation de marché de prestations de services ;
 - mise à la disposition du bureau d’études des données et des informations pertinentes et préliminaires relatives au sous-projet ;

⁵GoM, UN and World Bank, May 2008, “*Damage, loss and need Assessment for disaster recovery and reconstruction after the 2008 cyclone season in Madagascar – Cyclone Fame, Ivan and Jokwe*”

- approbation des études relatives au micro-projet : Mémoire Technique (MT), Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD) ;
 - approbation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et lancement de l'appel d'offres ;
 - adjudication du marché et notification de l'entreprise adjudicataire ;
 - paiement des factures à partir des avancements des travaux dressés par le Maître d'œuvre;
 - réception provisoire et réception définitive des travaux;
 - paiement du décompte définitif de travaux;
 - paiement des prestations de services du Maître d'œuvre.
- Par ailleurs, l'association de bénéficiaires donne son accord sur la conception du micro-projet avant que ne soient finalisés le Mémoire Technique (MT) ou l'Avant Projet Sommaire (APS) et l'Avant Projet Détaillé (APD). Les bénéficiaires peuvent se faire représenter également en qualité d'observateurs aux travaux de la commission Inter-Régionale d'attribution des marchés (CIRAM) relatifs au sous-projet, et transmettre au maître d'œuvre chargé du contrôle et de la surveillance ou directement au FID leurs observations quant au déroulement des travaux. Ils doivent assister à la réception provisoire et définitive des travaux dont les dates leur sont notifiées par le FID.
 - L'association de bénéficiaires passe également avec le FID une convention d'entretien (cf. modèle en annexe), qui fixe les conditions d'exploitation et d'entretien du micro-projet réhabilitation/reconstruction. Telle la convention de MOD, la signature de la convention d'entretien visée par la commune, est une condition préalable à l'approbation formelle du micro-projet réhabilitation/reconstruction par le FID.
 - Ainsi, les bénéficiaires s'engagent à :
 - mettre en service l'ouvrage au plus tard un mois après la réception provisoire, et ne pas détourner l'infrastructure de sa vocation initiale ;
 - constituer une structure formelle à la signature de la convention et un fonds minimal dès la réception provisoire, pour assurer l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ;
 - proposer au moins trois personnes pour être formées aux travaux d'entretien durant l'exécution du micro-projet;
 - utiliser et appliquer le manuel de gestion et d'entretien qui leur est délivré à la réception provisoire.
 - De son côté, le FID s'engage à apporter tout appui nécessaire aux bénéficiaires pour leur permettre d'assurer convenablement la gestion et l'entretien de l'ouvrage. Le FID s'engage en particulier à assurer la supervision de (i) la formation des trois stagiaires proposés par les bénéficiaires ; et (ii) la production et la remise du manuel de gestion et d'entretien aux bénéficiaires.

b. Maîtrise d'œuvre :

- Il s'agit essentiellement des procédures de consultation et de passation de marchés avec des bureaux d'études (BE) / Consultant individuel pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réalisation des infrastructures de base endommagées par les catastrophes.
- Les obligations afférentes à la maîtrise d'œuvre sont celles décrites en détail dans le "modèle de contrat avec un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre" qui se trouve dans l'Annexe. En résumé, elles comprennent:
 - la réalisation des études techniques: Mémoire Technique (MT) ou Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD);
 - l'établissement des dossiers d'appel d'offres;
 - le dépouillement des appels d'offres et l'analyse des d'offres;
 - le suivi et le contrôle journaliers des travaux;
 - la vérification des attachements pour le paiement des entreprises;
 - l'assistance technique au Maître d'ouvrage délégué pour les réceptions technique, provisoire et définitive des travaux.
- Le FID pourrait confier au Bureau d'études l'évaluation et les études de faisabilité technique des infrastructures endommagées. Dans ce cas, le Maître d'œuvre assurera en sus des activités sus mentionnées la fonction d'assistance au Maître d'ouvrage délégué.
- La maîtrise d'œuvre sera assurée par un consultant individuel recruté par voie d'appel à manifestation d'intérêt ou un Bureau d'Etudes retenu par consultation sur la base du registre établi en début d'exercice dans le cadre de la présélection périodique du FID.
- Le recrutement du Bureau d'Etudes ou du consultant individuel se fait suivant la procédure en vigueur au FID (Cf. MPAF et ses annexes – Paragraphe V).
- Les résultats des études techniques ainsi que les documents nécessaires à la réalisation des travaux (DAO et contrat) sont aussi soumis pour accord préalable du FID.
- Dans le cas où le contrat de maîtrise d'œuvre est résilié, le FID prendra toutes les dispositions nécessaires afin que son absence ne perturbe pas la programmation et le bon déroulement du projet de construction/réhabilitation. La Direction Inter Régionale soumettra, pour approbation de la Direction Générale, les mesures de rattrapage y afférentes selon la consistance et l'envergure des prestations restantes, soit en :
 - Procédant au recrutement d'un bureau d'études ou d'un consultant individuel selon les procédures de consultation et de passation de marchés avec les bureaux d'études (BE).
 - Prenant en charge la réalisation de l'ensemble ou la partie des activités.
- La Direction Inter Régionale pourrait passer un marché de gré à gré avec un Bureau d'études ou un consultant déjà installé dans une zone touchée par le cyclone, et qui serait capable d'intervenir directement.

Il est à noter que la passation de marché de gré à gré est utilisable uniquement dans le cas de la continuité des prestations suite à la résiliation d'un contrat de maître d'œuvre, où il n'existe pas de concurrents et que le partenaire choisi a prouvé sa compétence dans le domaine. Les documents de passation de marché relatifs à ces mesures exceptionnelles doivent être soumis pour approbation de la Direction Générale avant la signature du contrat.

c. Procédures applicables pour les marchés des travaux :

- Il s'agit des procédures de consultation et de passation de marchés avec des Micros et petites entreprises qui assurent la réalisation des travaux de réhabilitation ou reconstruction des infrastructures endommagées. Il est à noter que le FID dispose, en début d'exercice, d'un registre de ses partenaires présélectionnés.
- Compte tenu de l'urgence des activités, services et travaux à entreprendre, les procédures de passation de marchés seront allégées. Les mesures d'allègements porteront sur :
 - la réduction des délais de consultation et d'appel d'offres à 10 jours ;
 - la sélection des MPE ou PME sur la base d'un appel d'offres restreint ;
 - la possibilité de passer un marché de gré à gré avec une Entreprise déjà installée dans une zone touchée par le cyclone qui est capable d'intervenir directement. Il est à noter que la passation de marché de gré à gré est utilisable uniquement dans le cas où il n'existe pas de concurrents et que le partenaire choisi a prouvé sa compétence dans le domaine. Les documents de passation de marché relatifs à ces mesures exceptionnelles doivent être soumis pour approbation de la Direction Générale avant la signature du contrat.
- Le FID pourra éventuellement procéder aux méthodes suivantes :
 - Procéder à un Appel d'Offres préalable engageant l'Entreprise adjudicatrice de se mobiliser dans l'exécution des prestations dans les 24 heures ;
 - Constituer une liste d'Entreprises sélectionnées par le biais d'un Appel d'offres restreint;
 - Dans le cas où l'on ne disposerait pas d'Entreprises dans la zone sinistrée, procéder à un Appel d'Offres restreint à durée réduite intégrant les Entreprises non présélectionnées au FID mais qui ont la capacité de mobilisation et d'exécution éprouvée. Le délai d'appel d'offres est réduit à 10 jours.
 - Les méthodes exceptionnelles d'urgence citées dans cette section ne sont pas applicables qu'aux marchés inférieurs à 100 000 dollars équivalents.
- Dans le cas des travaux d'urgence qui nécessitent l'intervention d'une Entreprise de moyenne ou de grande envergure possédant une capacité d'intervention rapide dans plusieurs zones simultanément, le seuil de 100 000 dollars pourrait être relevé en fonction du montant estimé des travaux d'urgence mais ne devrait pas dépasser de 400 000 dollars, c'est à dire 4 lots de travaux de 100 000 dollars pour une Entreprise. Les procédures applicables pour les marchés de travaux sont ceux définis dans le Manuel y afférent.
- La caution de soumission doit être fournie par les soumissionnaires sous forme de caution bancaire solidaire, versement en espèces ou de virement bancaire dans le compte du FID prévu à cet effet. Le montant doit être disponible dans ce compte au plus tard à la date d'ouverture des offres.
- La caution de bonne exécution est fixée à 10% du montant total TTC du contrat et sera constituée de la manière ci-après :
 - Le contrat sera signé après la remise par l'adjudicataire, au plus tard dix jours après la notification d'attribution du marché, d'une caution de bonne exécution équivalant à 5% du montant des travaux TTC, sous forme de chèque bancaire certifié à l'ordre du FID, de bordereau de versement d'espèces ou de virement bancaire à l'ordre du FID, ou sous forme de caution bancaire solidaire. Cette caution de bonne exécution sera transformée en garantie de parfait achèvement et sera gardée par le FID jusqu'à la réception définitive. Dans le cas où cette caution a été fournie sous forme de caution bancaire solidaire, sa validité doit être prolongée jusqu'à 28 jours au-delà de la réception définitive.

- L'autre partie de la caution de bonne exécution de 5% qui sera constituée par prélèvements sur les décomptes présentés par l'Entrepreneur, sera restituée à la réception provisoire des travaux.
- Reprise des travaux après résiliation ou travaux de réhabilitation / reconstruction d'un montant estimatif inférieur à 20.000 USD : La méthode Demande de prix aux Tâcherons est utilisée pour ce type de travaux.

8.5. Gestion financière et comptable des sous projets de réhabilitation ou reconstruction des infrastructures socio économiques endomagées/détruites par une catastrophe naturelle

- Les Directions Inter-Régionales du FID doivent suivre l'avancement des micro-projets réhabilitation/reconstruction réalisés en MOD pour s'assurer de la qualité des réalisations et approuver les attachements, les décomptes et les factures présentés par les prestataires de service (BE, MPE, ATELIER).
- Le FID paie directement les bureaux d'études, les MPE du BTP (paiement des acomptes sur états des travaux dressés par le maître d'œuvre et paiement du décompte définitif de travaux). Les modalités de paiement sont détaillées dans les contrats qui constituent la référence élémentaire de comptabilisation des engagements et des décaissements.
- Le règlement des prestations relatives à la réalisation des micro-projets réhabilitation/reconstruction réalisés en MOD est effectué par le FID au fur et à mesure des avancements des activités.

8.6. Suivi et Evaluation

- Indicateurs globaux (pour l'ensemble de la sous-composante).
Pour une période donnée :
 - Nombre de micro-projets réhabilitation / reconstruction réalisés
 - Nombre d'infrastructures réhabilitées ;
 - Nombre d'infrastructures reconstruites.
- Indicateurs spécifiques pour chaque type de microprojet.

Annexe1 : **Modèle de Mémoire de préparation de projet**

(À remplir conjointement par le FID et le Fokontany)

FINANCEMENT:

« **PROGRAMME ARGENT CONTRE TRAVAIL POST ENAWO** »

Original : / 2

MÉMOIRE DE PREPARATION DE MICRO-PROJET

Volet Post catastrophe

Intitulé du micro- projet :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

Montant Total du micro- projet :

(en chiffres) et (en lettres)

Délai travaillé: XX jours

Délai calendaire: jours

Nombre HOMMES- JOURS:

- Total du Micro- Projet :	ARIARY
Rémunération des Travailleurs (I) :	ARIARY
Autres dépenses catégorie II (II) :	ARIARY
Fournitures formation (II) :	ARIARY
Rémunération de l'AGENCES D'ENCADREMENT/ACT (III) :	ARIARY
- Soit en USD éq. :	taux :

Approbation DIR ou DIRGEN

Date d'approbation jj/mm/aaaa

Intitulé du Micro-Projet

Fokontany de

Commune de

District de

Région de

0. Informations

0.1 **Présentation du Fokontany** : localisation, accès, nombre de hameaux, activités principales, contexte (période sèche, période de récolte, période de soudure)

0.2 **Référence (Cluster, BNGRC)**

0.3 **Nombre de sinistrés (catastrophe naturelle)**

0.4 Population totale du Fokontany

Population Totale :

Homme :

Femme :

1. Description du micro-projet à faire

1.1 Description du micro- projet

Activités à réaliser (cocher) : Réalisation de travaux + Formation

Description des travaux :

Thème de la formation :

1.2 Aspects environnementaux (cf. Fiche de filtration et fiche environnementale)

a) Distance du site de construction ou d'emplacement par rapport à une zone sensible

b) Impacts probables du micro- projet

c) Mesures d'atténuation

1.3 Quantités de travaux à réaliser

Activités	Unité	Quantité	Observation

1.4 Modalités de réalisation et organisation des travaux et/ou des formations

1.5 Durée du micro-projet et chronogramme d'exécution

Délai en jours travaillés: (Délai calendaire : Jours)

Prévisionnellement, commençant le *[date]* et se terminant le. *[Date de fin de chantier]*

Activités	Semaine 1	Sem 2	Sem 3	Sem (fin)
Démarrage					
1 Activité					
2 Activité					
....					
Formation					
Réception des Travaux					

Besoins en main-d'œuvre et Rémunérations

Désignation des Activités ou tâches	Dimensions	Unité	Quantité	Rendement/ personne/jour	Nombre Homme- Jour
TOTAL					

Poste de travail	Nombre	Salaire (Ar/j)	Nombre de jours travaillés	Rémunération totale
Main-d'œuvre				
Chef d'équipe				
Autres (exemple : garderie)				
Rémunération totale travailleurs				
TOTAL			-	

3. Autres dépenses de l'AGENCES D'ENCADREMENT (catégorie II)– Fournitures pour la formation

Désignation	Nombre	Prix de référence unitaire (Ar)	Coût total
Coût total			

Dépenses financées par le FID (prévisions)

Rubriques de dépenses	Montant (en ARIARY)	Pourcentage
<i>Catégorie I - Rémunération des travailleurs</i>		
A. Rémunération des travailleurs		
1. Main d'œuvre ordinaire		
2. Chef d'équipe		
3. Autres (exemple : garderie d'enfants)		
<i>Catégorie II-A - Autres dépenses de l'Agence d'Exécution/PS financées par le FID</i>		
A- Dépenses pour les travaux		
1. Petits matériels et petits outillages		
2. Matériaux		
3. Panneau de chantier(1)		
4. Pharmacie de premiers secours		
5. Savons		
6. Equipements d'hygiène et sécurité		
B- Transport des matériels		
<i>Catégorie II-B - dépenses liées à la préparation pour la mise en œuvre du programme (*)</i>		
A- Fournitures pour la formation du CPS		
1. Papiers d'emballage (flip chart)		
2. Marker ou craies		
3. Cahiers		
4. Stylos		
C- Indemnités de formation du CPS		
D- Frais engagés formation (transport, indemnités, ...)(**)		
<i>Sous- Total Catégorie II</i>		
<i>[Ce Sous -total pour les autres dépenses doit être de l'ordre de 18% du total général - Financement FID]</i>		
<i>Catégorie III – Rémunération forfaitaire de l'Agence d'Exécution</i>		
Rémunération de l'Agence d'Exécution		
<i>Sous- Total Catégorie III</i>		
<i>[Ce Sous -total pour la rémunération de l'AGENCES</i>		

<i>D'ENCADREMENT est de au maximum 12% du total général - Financement FID]</i>		
Total Général – Financement FID		
Catégorie [I+II+III]		

(*) Elles seront dans le contrat de l'AGENCES D'ENCADREMENT à rembourser lors 1er déblocage

(**) : Toutes charges afférentes à la mise en œuvre des formations des bénéficiaires avec les partenaires (MINSAN, ...) à rembourser par l'AGENCES D'ENCADREMENT lors du 1er déblocage si le FID prend en charge le paiement

a. Répartition des décaissements

Catégorie de dépenses	1^{er} décaissement	2^e décaissement	3^e décaissement	Total en Ariary
Catégorie I	50%	50%		
<i>Montant en Ariary</i>				
Catégorie II	100%			
<i>Montant en Ariary</i>				
Catégorie III	50%	5%	45%	
<i>Montant en Ariary</i>				
Total en Ariary				
Pourcentage				

Composition du personnel de l'AGENCE D'ENCADREMENT

<u>POSTE</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES</u>	<u>OBSERVATION</u>
Superviseur			
Chef de chantier			
Chef de mission			

b. Indicateurs (prévisions)

Bénéficiaires (= nombre de travailleurs) dont	
Hommes	
Femmes	
Total	

HOMMES-JOURS CREES	<i>Nombre</i>
Hommes	
Femmes	
Total HOMMES-JOURS CREES	

7. Réalisations attendus

Description	Unité	Quantité

Nom(s) de l'Évaluateur :

Date de l'évaluation :

VISA :

Président du Fokontany

Annexes du MPP :

- A) Formulaire de Fiche de filtration et de la fiche environnementale remplis
- B) Une copie de la requête adressée au FID
- C) Un exemplaire du procès-verbal assemblée générale (identification et choix du micro- projet, constitution du comité de ciblage)
- E) Fiches de présence de l'assemblée générale
- F) Liste des membres du comité de protection sociale
- G) Un exemplaire du procès-verbal de sélection du fokontany

Guide de paiement des agex pour evaluation technique, encadrement et paiement des beneficiaires des activites argent contre travail post catastrophe (PUPIRV)

Il y a 3 catégories de dépenses dans le contrat de l'AGEX ACT PC :

- Transferts aux bénéficiaires (Catégorie I) : 2 paiements pendant la durée du microprojet.
- Montant des matériels et matériaux (Catégorie II) : en 1 seule tranche de paiement.
- Montant des prestations de l'AGEX : 3 tranches de paiement.

Les procédures de paiement décrites ci-après concernent :

- La modalité de transfert des montants à payer aux bénéficiaires au compte de l'AGEX
- La modalité de transfert des montants pour l'acquisition des matériels et matériaux au compte de l'AGEX
- La modalité de paiement des prestations de l'AGEX

Sur toutes les demandes de déblocage objet de paiement, les éléments suivants doivent être mentionnés :

- DENOMINATION del'AGEX
- ADRESSE
- N° TELEPHONE
- N° STATISTIQUE NIF
- NUMERO CONTRAT
- OBJET DU CONTRAT
- DATE DE SIGNATURE CONTRAT
- MONTANT CONTRAT
- MONTANT AVENANT CONTRAT
- DATE AVENANT CONTRAT
- MONTANT CONTRAT APRES AVENANT
- DATE NOTIFICATION
- DATE ORDRE DE SERVICE
- DELAI D'EXECUTION
- DATE PREVISIONNELLE DE FIN DE PRESTATION

· . CACHET : « BON A PAYER » « ORIGINAL » « SAISIE » « CERTIFIE SERVICE FAIT » « PAYE PAR ».

· . SIGNATURE : Directeur Inter régional, Chef de service Administratif et Financier pour le BON A PAYER, Chef Service des Opérations et Environnemental, le Chargé de Projet pour certification service fait, prestataire (le signataire du contrat).

ACT POST CATASTROPHE avec évaluation technique de micro projet - MODALITE DE PAIEMENT DE L'AGEX

NUMERO DEMANDE DE DEBLOCAGE	POURCENTAGE DE DEBLOCAGE PAR RAPPORT AU CONTRAT	PIECES JUSTIFICATIVES DE PAIEMENT
N°1 : Ordre de Service N°01	50% de la Catégorie I des dépenses confiées à l'AGEX - 30% des prestations de l'AGEX - 100% de la Catégorie II des dépenses confiées à l'AGEX	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de déblocage mentionnant la date de notification, date OS1 (Cf canevas de demande de déblocage) - Copie page de garde du contrat, - Copie page du contrat signée par DR et l'AGEX - RIB compte AGEX - Copie lettre d'adhésion et lettre d'introduction cachetée par la banque - Demande de déblocage mentionnant la date de notification, date OS1 (Cf canevas de demande de déblocage) - Etat récapitulatif de paiement prévisionnel (10 jours de travail) par Commune et par Fokontany signé par DR, CSAF et CSOE
N°2 : après le 1er paiement	- 50% de la Catégorie I des dépenses confiées à l'AGEX - 30% des prestations de l'AGEX	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de déblocage mentionnant la date de notification, date OS1 (Cf canevas de demande de déblocage) - Lettre d'approbation rapport intermédiaire : rapport relatif à l'activité et paiement 10 jours - Etat récapitulatif de paiement prévisionnel (10 jours de travail) par Fokontany signé par DR, CSAF et CSOE - Etat récapitulatif du précédent paiement justifiant le montant total non payé
N°3 : Après le 2ème paiement	- 40% des prestations de l'AGEX	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de déblocage mentionnant la date de notification, date OS1 (Cf canevas de demande de déblocage) - Lettre d'approbation du Rapport final (RF) - Bilan technico financier signé par le DIR, CSAF et CSOE

Annexe2: Modèle de Fiche de filtration environnementale (veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Date de remplissage :/...../.....

Projet ⁶: _____

Ce formulaire a été conçu pour assister au screening et à l'évaluation préliminaire des microprojets du FID. Le formulaire est conçu pour :

- *Confirmer la classe du microprojet (deuxième sélection initiale, en quelque sorte) ;*
- *Valider l'éligibilité du microprojet en termes de SES;*
- *Identifier les impacts potentiels et de leur importance, notamment les enjeux;*
- *Vérifier le statut foncier du site d'implantation du microprojet;*
- *Identifier les politiques de SES déclenchées;*
- *Identifier les instruments supplémentaires tels que le PGES, le PAR et le plan de gestion et d'exploitation des reboisements.*

Partie A: Localisation du microprojet

Direction Inter Régionale/ Antenne Régionale⁷: _____

Intitulé du microprojet: _____

Localisation:

Coordonnées géographiques : _____

Fokontany d'implantation: _____

Commune: _____

District: _____

Région: _____

Partie B: Nature et envergure du microprojet

1. Critères de choix du site d'implantation :
2. *Décrire brièvement les dimensions/caractéristiques du microprojet (superficie **totale**, longueur, volume, nombre d'ouvrages prévus) :*

⁶ FSS, FA, etc

⁷ Antananarivo, Toamasina, Fianarantsoa, etc

3. Statut foncier du site d'implantation du projet (*se procurer du document y afférent*):

- Domaine public de l'Etat: _____
- Domaine privé de l'Etat et des CTD (DPE): _____
- Propriété Privée non titrée ni cadastrée et mise en valeur (PPNT) : _____
- Propriété titrée (particulier) : _____
- Terrain à statut spécifique : _____
4. Nombre de bénéficiaires directs⁸ : _____
5. Nombre de bénéficiaires indirects⁹ : _____
6. Coût estimé du microprojet (Ariary): _____

Partie C : Description du site

Milieu biophysique

Climat :

Type ¹⁰: _____

Principaux aléas climatiques : _____

Sol

Type du sol: _____

Type d'érosion : hydrique¹¹ : _____ éolienne littorale

Eaux :

Période de tarissement des sources et/ou des cours d'eau : _____
(mois)

Formation végétale

Formations végétales dominantes¹²: _____

Végétation sur le lieu d'implantation ou la zone attenante au site du micro- projet (*cocher les réponses*):

<input type="checkbox"/> Forêt primaire	<input type="checkbox"/> Steppe
<input type="checkbox"/> Fourré primaire	<input type="checkbox"/> Reboisement
<input type="checkbox"/> Buisson secondaire	<input type="checkbox"/> Cultures

⁸ Nombre de ménages bénéficiaires aptes et inaptes

⁹ Nombre de ménages dans le Fokontany

¹⁰ Précipitations et température moyennes annuelles

¹¹ Superficielle/ Rigole/Lavaka/ glissement de terrain (=mouvements de masse=effondrement), éboulement, etc

¹² Occupant plus 50% de la couverture végétale de la zone

<input type="checkbox"/> Savane	<input type="checkbox"/> Néant
---------------------------------	--------------------------------

Principales pressions sur la végétation dans l'unité d'intervention:

Milieu humain

Nombre de population: _____ (année : _____) ;

Trois principales maladies : _____

Taux de scolarisation¹³: _____

Période de soudure : _____
(mois)

Deux principales stratégies de gestion de la période de soudure :

Aspects culturels:

- sites : _____
- pratiques: _____
- tabous : _____

Deux principales activités¹⁴ économiques: _____

Principales techniques agricoles:

Principales spéculations:	traditionnelle	améliorée ¹⁵
Bas-fonds: _____		
Tanety: _____		

Principales techniques d'élevage :

Principaux animaux	traditionnelle	améliorée ¹⁶
Petits : _____		

¹³ Net (6 à 14 ans au primaire)

¹⁴ Occupant la plupart de leur temps

¹⁵ Apport d'engrais (préciser le type) et/ou semence améliorée et/ou utilisation pesticides et/ou sarclage, etc

¹⁶ Apport d'alimentation et/ou enclos

Gros : _____		
--------------	--	--

Niveau de gestion des déchets domestiques dans la zone: bonne moyenne mauvaise

Infrastructures¹⁷ sociales¹⁸ et économiques¹⁹:

- sociales : _____

économiques : _____

Partie D : Identification des impacts significatifs potentiels²⁰

Sol

	OUI	NON
Le microprojet génère-t-il une quantité massive de déchets ménagers, des déchets de matériaux de construction ou favorise-t-il une érosion du sol?		
Le microprojet implique-t-il l'utilisation, le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
Le microprojet induit-il à la destruction immédiate du sol dans l'emprise, dans les bancs d'emprunt, dans les décharges et les équipements de chantier?		

Végétation

	OUI	NON
Le microprojet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution?		
Le microprojet risque-t-il de réduire considérablement la couverture végétale?		
Le microprojet risque-t-il de développer les ennemis/maladies de culture ?		

Eau

	OUI	NON
Y a-t-il une possibilité que suite à l'exécution du microprojet, l'écologie des eaux soit impactée négativement ? [Qualité: turbidité, ph, etc] et [Quantité: disponibilité, etc] ?		
Le microprojet entraîne-t-il la formation de plan d'eau stagnante dans les zones d'emprunt, les carrières etc., un endroit propice à la reproduction des moustiques et autres vecteurs de maladies ?		

Zones sensibles

¹⁷ Mettre le nombre pour chaque type

¹⁸ Ecoles, CSB, AEP, etc

¹⁹ Barrage, routes (type), usine de transformation, grenier communautaire, marché, ouvrages

²⁰ Se référer aux guides spécifiques ACT (outil n°2)

Est-ce que le microprojet pourrait <u>affecter</u> les zones sensibles ?	OUI	NON
Récifs coralliens		
Mangroves		
Îlots		
Forêt primaire		
Zones sujettes à l'érosion		
Zones arides et semi-arides sujettes à désertification ²¹		
Zones humides ²²		
Zone de conservation naturelle ²³ : (à 500 m) _____		
Périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines		
Sites paléontologiques, archéologiques ou historiques ²⁴ (à 500 m): _____		

Paysage

Y a-t-il une possibilité que l'exécution du microprojet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ?	OUI	NON
--	-----	-----

Santé et sécurité

	OUI	NON
Le microprojet accroît-il le niveau d'émissions d'air nocif ?		
Le microprojet va-t-il créer au moins du bruit gênant ²⁵		
Le microprojet risque-t-il de développer certaines maladies ?		
Le microprojet risque-t-il de créer un accident ?		
Le microprojet implique-t-il le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		

Biens et accès aux biens/ressources

	OUI	NON
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle le recasement		

²¹ Zone à risque de salinisation

²² Lacs, rivières, zones d'inondation saisonnière, etc

²³ Aire protégée, zone tampon, réserve de chasse, etc

²⁴ Vestiges d'occupation humaine, fossiles et subfossiles ayant un intérêt scientifique culturel et/ou esthétique

²⁵ Au moins au même niveau qu'une rue animée (marché, fort trafic, etc)

involontaire ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la prise involontaire de terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de l'accès au terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de biens ou d'accès aux biens?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de source de revenu ou de moyen de subsistance de personnes?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégées légalement désignées causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées ?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire de cultures?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire d'infrastructures domestiques ²⁶ ?		

Organisation sociale

	OUI	NON
Le microprojet provoque-t-il une réinstallation induite par les travailleurs et d'autres entraînant une désorganisation sociale et économique?		
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer des conflits sociaux ?		
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer une gêne/ préoccupation considérable au niveau de la population ?		

Zonage et aménagement du territoire

	OUI	NON
Le microprojet porte-t-il atteinte au zonage et à l'aménagement du territoire ou entre-t-il en contradiction avec les systèmes fonciers en général ?		
Le microprojet implique-t-il une importante refonte foncière ou un assainissement de site?		

Infrastructures et installations

	OUI	NON
Le microprojet nécessite-t-il la mise en place d'installations de production ²⁷ supplémentaires ?		

²⁶Greniers, latrines extérieures, cuisines, citerne, clôture, etc

²⁷ Eau, électricité

Le microprojet requiert-il des niveaux importants d'infrastructures ou d'équipements collectifs pour servir de support aux mains-d'œuvre durant la construction ?		
---	--	--

Culture

	OUI	NON
Est-ce que le microprojet pourrait-il changer un ou plusieurs biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique ou nécessiter une excavation?		

Partie E : Classification du projet et niveau d'étude requis

Cocher la **catégorie** du microprojet et le **niveau d'analyse environnementale** requis:

EIE		Catégorie B : Fiche environnementale (y compris PGES)		Catégorie C	
------------	--	--	--	--------------------	--

Partie E : Eligibilité du microprojet, identification des impacts potentiels/ des politiques déclenchées / instruments supplémentaires

Cas microprojet « reboisement » : Elaborer un Plan de Gestion et d'Exploitation des sites reboisés

Cas microprojet « curage de canaux et réseaux d'assainissement » : Réaliser une séance de sensibilisation sur la gestion des réseaux/ canaux d'assainissement

N°	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action
1	Toutes les réponses sont « non »		<i>Néant</i>
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans la question 4		<i>Abandonner le site car le microprojet y est non éligible</i>
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans questions 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14		<i>a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées</i> <i>b) <u>Cas 7</u> : Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR) <input type="checkbox"/></i>

Annexe3: Modèle de fiche environnementale (veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Parties A, B, C de la fiche de filtration environnementale

Partie D : Composantes susceptibles d'être affectées et impacts négatifs potentiels

Phase	Tâches principales	Composantes	Impacts négatifs
Opération			
Exploitation			

Partie E : Programme de Gestion Environnementale et de Sociale

Plan d'actions

- **Mesures d'atténuation des impacts**

Impacts	Mesures	Calendrier d'exécution ²⁸	Coût	Responsable

- **Mesures supplémentaires**

Mesures supplémentaires	Calendrier d'exécution ²⁹	Coût	Responsable
Genre ³⁰			
VIH/SIDA			
PAG (cas reboisement)			
Savon et eau			
Latrines			

Entités responsables du suivi et surveillance: _____

²⁸ Avant travaux (AVT), pendant travaux (PT), après travaux (APT)

²⁹ Avant travaux (AVT), pendant travaux (PT), après travaux (APT)

³⁰ Tonnelles+nattes

Programme de suivi

Impacts négatifs	Indicateurs de suivi

Programme de surveillance

Mesures	Indicateurs de surveillance

Annexe 4 : Termes de référence de l'AGENCE D'ENCADREMENT

Programme Argent contre Travail

Termes de référence de l'Agence d'Exécution pour la mise en œuvre d'un micro-projet argent contre travail

I- Contexte

Le Programme argent contre travail a comme objectif la création d'emplois à court terme dans les zones sinistrées..

L'encadrement de l'exécution des micro-projets et les paiements des travailleurs sont confiés par le FID aux Agences d'Exécution (AGENCES D'ENCADREMENT). Les AGENCES D'ENCADREMENT sont des Associations ou ONG recrutées par le FID conformément à la méthode de passation de marchés basée sur la *Qualification des Consultants*.

Les bénéficiaires sont sélectionnés par un comité de protection sociale composé de 4 à 8 membres élu par la communauté suivant un processus transparent et constitué au niveau de la communauté bénéficiaire. Les bénéficiaires sont également constitués de personnes âgées, handicapées, ... qui ne peuvent pas participer aux travaux mais qui recevront des transferts monétaires au vu de leur situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Le micro projet décrit dans ces Termes de Référence sera réalisé dans le Fokontany de pendant XX jours dans le but de soutenir les ménages les plus pauvres.

Le présent Terme de référence décrit les objectifs et les activités attendus de l'Agence d'Exécution

Objectif

Les objectifs sont la création de (nombre) hommes-jours d'emplois temporaires dans le fokontany de (nom), commune de (nom) pour un délai de (nombre) jours. Le micro-projet à réaliser est intitulé (intitulé). Le micro-projet est décrit dans le document « Mémoire de Préparation de Micro-Projet » lequel a été approuvé par le FID.

Intitulé micro- projet	Fokontany	Commune	District	Homme - jour à créer	Délai en jours
xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Mission de l'AGENCE D'ENCADREMENT

La mission de l'AGENCE D'ENCADREMENT consiste à:

-appuyer le comité de ciblage dans l'utilisation des cahiers d'inscription et l'établissement de la liste des bénéficiaires;

-assurer que les 150 ménages sélectionnés dans la liste définitive participent au programme (en tant que bénéficiaires travailleurs ou bénéficiaires cash) par les actions suivantes :

- appuyer le comité de ciblage **dans la validation communautaire de la liste définitive des 150 ménages sélectionnés** et son affichage.
 - sur la base de la liste des ménages sélectionnés, appuyer le CPS dans l'établissement de la liste des participants aux travaux HIMO ACT et de leur remplaçant ainsi que la liste des bénéficiaires inaptes au travail selon les critères définis par les Manuels de Procédures du FID.
- Faire un état émargé pour les présences et les paiements.
 - Assurer l'encadrement technique des bénéficiaires travailleurs et des travaux
 - S'assurer que les travaux soient exécutés en respectant le délai, la qualité et l'environnement par les actions suivantes :
 - a. établir et exécuter le planning des travaux afin que les activités soient bien programmées et agencées dans le délai
 - b. organiser les travaux afin que les tâches y afférentes bien claires et bien réparties entre les équipes
 - c. faire le suivi technique des travaux afin que les normes techniques applicables et les normes environnementales soient respectées.
 - Faire le paiement des rémunérations et des transferts aux bénéficiaires (travailleurs et inaptes) : le salaire journalier est de 5000 Ariary par travailleur,
 - Faire le paiement des rémunérations attribuées aux membres du comité de protection sociale suivant les dispositions en vigueur;
 - Assurer la réalisation des formations des bénéficiaires :
 - en matière de prévention contre le VIH/SIDA,
 - en matière de protection et de préservation de l'environnement (feux de brousse, aires protégées, gestion de déchets ménagers ou urbains, hygiène, ...) suivi de discussion.

La mise en oeuvre des activités ACT intégrera une séance de formation sur la nutrition dispensée par les ACN des sites PNNC fonctionnels présents dans une zone d'intervention incluant le fokontany de l'ACT. L'AGENCES D'ENCADREMENT facilitera cette intervention en :

- se mettant au contact avec les ACN
 - organisant le calendrier de la séance de formation
 - payant les indemnités forfaitaires (intervention et transport) de l'ACN intervenant suivant dispositions en vigueur et fournissant les états de présence et de paiement afférents.
- d. Faciliter la mise en oeuvre des séances de formation dispensées par les partenaires du FID (MINSAN, ...) suivant les indications que le FID apportera en terme de logistique et calendrier.
 - e. Met en oeuvre les mesures relatives à la sauvegarde environnementale et sociale (SES), stipulées dans la fiche environnementale

Ces séances de formation seront rapportées en détail dans les rapports de l'AGENCES D'ENCADREMENT/ACT.

II- Activités dans le cadre de la prestation

La mission de l'AGENCES D'ENCADREMENT s'articule autour des activités suivantes:

1- Encadrement de l'exécution du micro-projet :

A. Description des travaux :

Les principales activités sont décrites comme suit :

Activités	Unité	Quantité	observations

B. Description des tâches :

C. Acquisition des petits matériels et outillages

- a) acquérir les petits matériels et outillages conformément aux procédures de passation de marchés du FID à savoir consultation d'au moins trois fournisseurs et achat auprès du moins-disant ;
- b) veiller à ce que les outillages soient conformes aux prescriptions du FID et de bonne qualité ;
- c) acheminer sur le site du micro-projet les petits matériels et outillages, ... Un procès-verbal de réception sera établi et signé par le président du Comité de protection sociale. Ce procès-verbal sera annexé au rapport intermédiaire de l'AGENCES D'ENCADREMENT ;
- d) à la fin des travaux, remettre au fokontany tous les petits matériels et outillages et la petite pharmacie non utilisée. Un procès-verbal de restitution et de distribution est établi à cet effet et un exemplaire sera annexé au rapport final.

D. Appui au Comité de protection sociale

- Vérifier l'exhaustivité des informations enregistrées dans les cahiers d'inscription ;
- sur la base de la liste des ménages sélectionnés, appuyer le comité de protection sociale dans l'établissement de la liste des participants aux travaux HIMO ACT et de leur remplaçant ainsi que la liste des bénéficiaires inaptes au travail
- appuyer le comité de protection sociale dans l'affichage de la liste définitive des ménages sélectionnés.
- appuyer le Comité de protection sociale dans l'affichage public (dans les bureaux du Fokontany, place du marché, etc.) de la liste des bénéficiaires travailleurs et des informations importantes sur le micro-projet : montant du micro-projet, les principaux travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...

- Rappeler au comité de protection sociale l’affichage de la liste des travailleurs, l’affichage public (dans les bureaux du Fokontany, place du marché, etc.) des informations importantes sur le micro- projet tel le montant du micro- projet, les principaux travaux à faire, le nombre travailleurs, la durée, ...

E. Exécution de(s) micro-projet(s)

- a) Constituer les équipes de travail, identifier et désigner les chefs d’équipe en concertation avec le comité de ciblage ;
- b) Tenir à jour le journal de chantier, le journal de banque, journal de caisse ;
Faire l’état des présences journalières des travailleurs (appels et contre-appels, signature des fiches de présence par les travailleurs) ; les fiches de présence doivent être saisies sur ordinateur et tamponnées au préalable auprès du FID. Les bénéficiaires inaptes au travail émargeront également des fiches de présences journalières.
- c) Superviser, suivre et contrôler journalièrement l’avancement technique des micro-projets conformément aux Mémoire de Préparation de micro-projet et au planning ; la durée d’une journée de travail est 5 heures y compris le temps de pause ;
- d) Demander la réception des travaux: à la fin des travaux, l’AGENCES D’ENCADREMENT demande par écrit la réception du micro- projet au FID et à la communauté. Un procès-verbal de réception des travaux doit être dressé et signé par les parties présentes à la réception et annexé au rapport final.

F. Paiement des rémunérations des travailleurs

- a) Veiller à ce que les demandes de décaissement auprès du FID soient faites à temps pour qu’il n’y ait ni rupture ni retard dans les paiements des rémunérations. Les fonds destinés au financement d’un micro- projet sont transférés en trois tranches par le FID dans un compte spécifique ouvert par l’AGENCES D’ENCADREMENT.
- b) Payer les rémunérations et les transferts des bénéficiaires (travailleurs et inaptes) et des membres du comité de ciblage au taux prévu, conformément aux procédures en vigueur :

Le paiement des bénéficiaires se fera en deux temps : les premiers dix jours de travaux et puis les restes

III- Autres obligations de l’AGENCES D’ENCADREMENT

- a) Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : l’AGENCES D’ENCADREMENT doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les micro-projets du FID ;
- b) Editer le contrat entre le FID et l’AGENCES D’ENCADREMENT en trois exemplaires originaux ;
- c) Démarrer les travaux au plus tard 10 jours après réception de l’ordre de service ;
- d) Prendre des photos du micro-projet sur des mêmes points clés avant, pendant et après le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes,.....);
- e) *Tenir à jour les livres de caisse et de banque* retraçant l’utilisation des financements apportés pour le micro-projet ;
- f) *Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;*

- g) *Conserver les documents du micro-projet* : l'AGENCES D'ENCADREMENT doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;
- h) *Rapporter le déroulement et les thèmes des séances de sensibilisation-information* faites avec tout autre intervenant ;
- i) Assister aux audiences publiques sur le micro-projet.

IV- **Personnel de l'AGENCES D'ENCADREMENT**

A. Personnel

L'AGENCES D'ENCADREMENT doit affecter sur un micro-projet un chef de mission, un superviseur et un chef de chantier; le chef de chantier est permanent sur le site. Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID;

Le chef de mission assure la bonne gestion du contrat et est garant de l'atteinte des objectifs. Le superviseur a pour tâches principales le suivi et le contrôle de l'exécution du micro-projet, vérification des états de présence, le paiement des rémunérations des travailleurs conformément au contrat avec le FID, la formation des travailleurs.

Le chef de chantier a pour tâches principales de :

- a) faire le pointage des présences des travailleurs : faire l'appel et le contre-appel,
- b) faire remplir et signer les fiches de présence journalières par les travailleurs présents,
- c) vérifier et contrôler les matériels et outillages
- d) faire le paiement de la rémunération des travailleurs et des membres du comité de ciblage avec le superviseur (fiches états de paiement),
- e) l'organisation des travaux (répartition des équipes, répartitions des tâches, ...),
- f) la tenue du journal de chantier

B. Qualifications minimales

Les qualifications minimales requises sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'AGENCES D'ENCADREMENT doit présenter les curriculum vitae datés et signés par les personnes proposées.

Poste	Qualifications minimales
Chef de mission	Expériences en gestion de contrat, développement local, en conduite d'association
Superviseur/Formateur	- Bac+2 en BTP, Génie civil, agriculture, environnement gestion, économie, sociologie, et expériences en développement local, communication, mobilisation sociale et formation
Chef de chantier	- Bac technique BTP, génie civil, agriculture, hydraulique ou Bac en enseignement général + deux ans d'expérience en conduite de chantier et mobilisation communautaire

V- **Rapports**

L'AGENCES D'ENCADREMENT présente deux rapports:

- un rapport intermédiaire en version papier sera livré quand plus de 50 % des dépenses relatives au premier acompte sont consommées.

- un rapport final en version papier et électronique, ce rapport marque l'accomplissement de la mission; à ce titre ce rapport doit comporter:
 - les indicateurs suivants: nombre de personnes bénéficiaires, nombre de femmes bénéficiaires, nombre d'Hommes-Jours créés, montant total des rémunérations payées. En outre, les indicateurs relatifs au micro-projet doivent être mentionnés (ex. mètre-linéaire de canal curé ou réhabilité, nombre d'hectare reboisé, mètre cube de terre dégagé après un éboulement, mètre cube de déblai, etc.),
 - des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet,
 - le récapitulatif de l'utilisation des fonds du financement, un état récapitulatif sur l'achat des petits matériels et équipements, un état récapitulatif des rémunérations des travailleurs accompagné des pièces justificatives (fiches de présence, états de paiement),

- les recommandations pour améliorer la mise en œuvre.

Le rapport final doit être reçu par le FID au plus tard quinze jours après la réception des travaux.

VI- **Pièces contractuelles**

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat :

- a) Mémoire de Préparation de Micro-Projet
- b) Termes de Référence de l'Agence d'Exécution
- c) Directives pour l'acquisition des petits matériels et outillages
- d) Proposition technique et financière de l'Agence d'Exécution
- e) Procès-verbal de négociation entre le FID et l'AGENCES D'ENCADREMENT
- f) RIB
- g) Certificats de résidence et CIN du : signataire du contrat, chef de mission, superviseur et chef de chantier
- h) CV plus photos du : chef de mission, superviseur et chef de chantier
- i) Copies certifiées conformes des diplômes par les Etablissements d'origine du personnel

VII- **Démarche de l'AGENCES D'ENCADREMENT**

L'AGENCES D'ENCADREMENT soumettra au FID une proposition technique laquelle comprendra l'approche méthodologique, un planning, la composition du personnel accompagnée des CV de chaque membre, et une proposition financière.

et une proposition financière.

La demande de proposition envoyée par le FID aidera l'AGENCES D'ENCADREMENT dans la formulation de son offre.

Annexe 5 : Termes de référence du comité de protection sociale

IREO ANDRAIKITRY NY « COMITE DE PROTECTION SOCIALE » NA KOMITY FITILIANA SY FANARAHAMASO

a. Tari-dresaka

Mba hafahana mampanray anjara ireo tokantrano tena sahirana amin'ny programa haraton'aina eto amin'ny fokontany dia nofidiana nandritra ny fivoriambem-pokonolona ny « comité de protection sociale na CPS » na Komity fitiliana sy fanarahamaso.

Ireo mpikambana ao amin'ny CPS dia : avy ao amin'ny fokontany, ahitana ny sefom-pokontany, solontena avy amin'ny raimandreny, fikambanana, mpiasam-panjakana sns. Ireo Mpikambana ireo dia olona mahay mamaky teny sy manoratra, tsongoin'olom-bolo sy manana fitondran-tena mendrika, manana fahalalana ampy amin'ny faripiainan'ny mpiara monina eo amin'ny fokontany.

Fananganana ny Komity CPS

Mandritra ny fivoriambem-pokonolona no hifidianana ireo mpikambana izay miisa 4 ka hatramin'ny 8 raha be indrindra.

Mpikambana avy hatrany ny sefo fokontany na ny lefitry ny sefo Fokontany.

Ny mpikambana hafa dia tokony ahitana ireto manaraka ireto:

- Solontenan'ny ORN (ACN)
- Solontenan'ny fahasalamana (AC CSB)
- Solontenan'ny fampianarana (mpampianatra na talen-tsekoly)
- Solontenan'ny fikambanana
- Filoham-pokonolona

Ampirisihana fatratra ny fandraisana anjaran'ny vehivavy. Raiketina an-tsoratra ny fananganana ny Komity CPS.

b. Andraikitra sy fomba fiasan'ny Komity

Toy izao ny andraikitra ankinina aminy :

1. Fanomanana ny programa :

- Mampahafantatra sy milaza amin'ny isam-baravarana ny fisian'ny asa avotra.
- Mitarika sy manentana ny fivoriambem-pokonolona.
- Manatrika ny fiofanana mandritra ny 1 andro.
- Manao peta-drindrana momba ny asa avotra eny amin'ny Kaominina sy isaky ny vohitra eo amin'ny fokontany.
- Mandray ny anaran'ireo izay maniry handray anjara amin'ny asa avotra, mamarana ny lisitr'ireo nisoratra anarana.
- Misafidy tokantrano 150 tena sahirana amin'ireo nisoratra anarana araka ny mason-tsvivana nomena tany amin'ny fiofanana.
- Mandray sy mamaly ny fitarainana

2. Fanaraha maso ny fanatanterahana ny asa avotra :

- Manara-maso isan'andro ny tetikasa asa tanamaro, manamarina ny fahatongavan'ny mpiasa ary mameno ny kahie voatokana ho amin'izany, manao sonia ny fanamarinam-pahatongavan'ny mpiasa, manara-maso sy manamarina ny fampiasana ny fitaovana.
 - Manatrika ny fandoavana ny vola omena ny mpahazo tombontsoa

3. Fandraisana ny asa avotra

- Manao sonia ny Fitana an-tsoatra ny fandraisana ny asa sy ireo fitaovana.
- Manatrika ny fanolorana ireo fitaovana sy ny “boîte à pharmacie” amin'ny komity na izay tobim-pahasalamana akaiky indrindra.

c. Solonandron'ny mpikambana ao amin'ny Komity CPS

- Mandray 4 000 ariary isaky ny mpikambana manatrika ny fiofanana .
- Tambikarama ho an'ny fitiliana : mandray 4 000 ariary isaky ny mpikambana mandritry ny efatra (04) andro rehefa vita ny fankataovana ny lisitry ny 150 tokantrano mpahazo tombontsoa
- Tambikarama ho an'ny fanaraha-maso: mandray 4 000 ariary isaky ny mpikambana mandritry ny dimy (05) andro rehefa tapitra ny asa.

Annexe 6 : MODELE MEMOIRE DE PREPARATION DE PROJET

**Annexe 6.1 : Infrastructures scolaires
PROGRAMME «POST ENAWO»**

----- o O o -----

**FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DIRECTION INTER REGIONALE DE**

----- o O o -----

**MEMOIRE DE PREPARATION
DE PROJET
INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**

.....

Commune : District : Région :

<u>Présenté par:</u>	<u>Vérifié par :</u>	<u>Saisi par:</u>
Date:	Date:	Date:
Signature:	Signature:	Signature:

I - REQUETE

NOM DU SOUS PROJET :

NOM DU DEMANDEUR : Association

TYPE (Reconstruction ou réhabilitation) :

LOCALISATION :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

COUT DU PROJET :

DOMMAGES :

PERTES :

BESOINS :

FINANCEMENT DEMANDE AU FID :

SIGNATURE DES REQUERANTS

Pour le maire,

Pour l'association,

Date :

Date :

...

AVIS ET APPROBATION DU FID

Avis du Directeur Inter Régional,

Approbation de la Direction Générale ou le conseil d'administration,

Date :

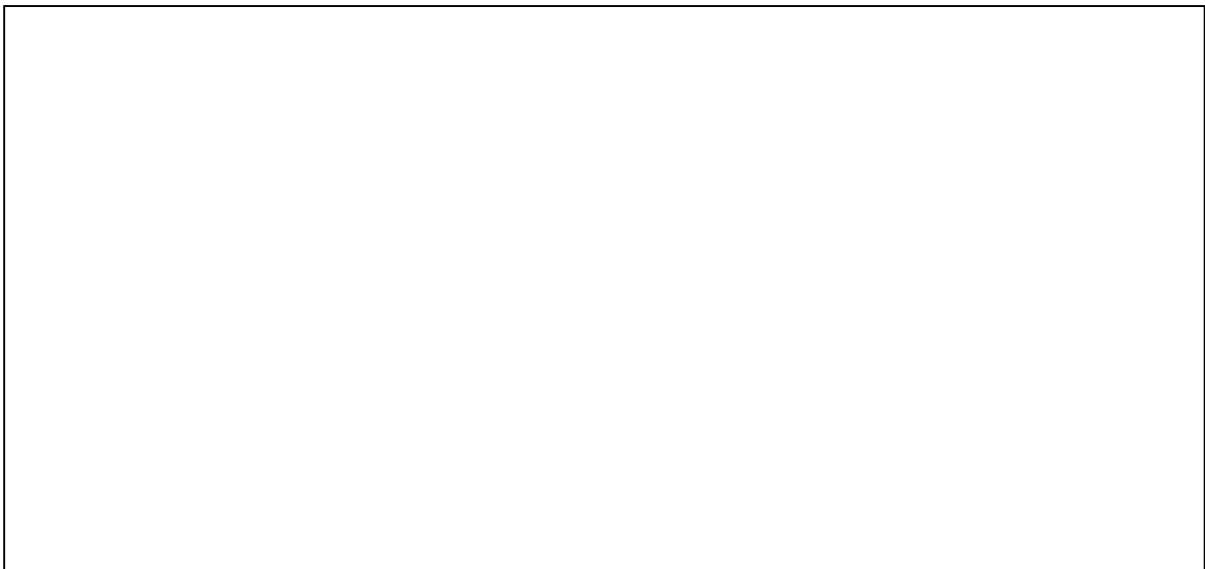
Date :

II - JUSTIFICATION DU SOUS PROJET

1. Problématiques



2. Objectifs



III - ETUDES DE L'EXISTANT

Bâtiment existants	Année de construction	Nbre de salles	Etat actuel (Bon, Moyen, mauvais)-dimensions	Matériaux utilisés (parpaing, brique, matériaux locaux)	Observations
1. Bâtiment 1					
2. Bâtiment 2					
3. Bâtiment 3					

IV - TYPE DU SOUS PROJET PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE

4.1 Type

Type : EPP () CEG () Lycée () Autres ()

Enseignement : Général () Technique ()

Ecole : Publique () Confessionnelle ()

	Caractéristiques	Nouvelle Construction	Réhabilitation
1. Bâtiment école salles		
2. Logement bloc		
3. Latrines box +urinoir		
4. Cantine	... bloc		
5. Mobiliers Tables banc ; Tables du maître ; Chaises du maître		
6. Autres : Puits/AEP		
7. Aménagement extérieur: engazonnement,		
8. Reboisement		
9. Clôture		
10. Terrassement		

4.2 Site de construction :

Distance par rapport au chef lieu de la Commune :

Distance par rapport au(x) village(s) :

Superficie		M²				
Terrain :	Domanial	<input type="checkbox"/>	Privé	<input type="checkbox"/>	Communal	<input type="checkbox"/>
Etat du sol	Sablonneux	<input type="checkbox"/>	Rocheux	<input type="checkbox"/>	Latérite	<input type="checkbox"/>
Aspect du terrain	Plat	<input type="checkbox"/>	Incliné	<input type="checkbox"/>	Accidenté	<input type="checkbox"/>

4.3. Aspects environnementaux:

Modèle de fiche de filtration environnementale et sociale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)	
Date de remplissage :	
Projet	
<i>Ce formulaire a été conçu pour assister au screening et à l'évaluation préliminaire des microprojets du FID. Le formulaire est conçu pour :</i>	
· Confirmer la classe du microprojet (<u>deuxième</u> sélection initiale, en quelque sorte) ;	
· Valider l' <u>éligibilité</u> du microprojet en termes de SES;	
· Identifier les impacts potentiels et de leur importance, notamment les <u>enjeux</u> ;	
· Vérifier le <u>statut foncier</u> du site d'implantation du microprojet;	
· Identifier les <u>politiques de SES déclenchées</u> ;	
· Identifier les <u>instruments supplémentaires</u> tels que le PGES, le PAR et le plan de gestion et d'exploitation des reboisements.	
Partie A: Localisation du microprojet	
Direction Inter Régionale/ Antenne Régionale:	
Intitulé du microprojet:	
Localisation:	
Fokontany:	
Commune:	
District:	
Région:	
1. Critères de choix du site d'implantation :	
2. Décrire brièvement les dimensions/caractéristiques du microprojet (superficie, longueur, volume, etc)	
3. Statut foncier du site d'implantation du projet (<i>se procurer du document y afférent</i>) ³¹ :	
Domaine public de l'Etat:	
Domaine privé de l'Etat et des CTD (DPE):	
Propriété Privée non titrée ni cadastrée et mise en valeur (PPNT) :	
Propriété titrée (particulier) :	
Terrain à statut spécifique :	
4. Nombre de bénéficiaires directs ³² :	
5. Coût estimé du microprojet:	
Partie C : Description du site	
1.1 Milieu biophysique	

³¹ Cocher la réponse

³² Nombre de population dans le Fokontany

1. Climat :				
Type :				
Principaux aléas climatiques :				
2.Sol:				
Type du sol:				
Type d'érosion :	hydrique ³³ :		Éolienne	littorale
3. Eaux :				
Période de tarissement des sources et/ou des cours d'eau :				
4. Formation végétale				
Formations végétales dominantes ³⁴ :				
Végétation sur le lieu d'implantation ou sur la zone attenante au site du micro- projet ³⁵ :				
Forêt primaire		Steppe		
Fourré primaire		Reboisement		
Buisson secondaire		Cultures		
Savane		Néant		
Principales pressions sur la végétation dans la zone d'intervention:				
1.2 Milieu humain				
Nombre de population:		Source:		
Deux principales maladies :				
Taux de scolarisation ³⁶				
Période de soudure :				
Deux principales stratégies de gestion de la période de soudure :				
Principaux aspects culturels:				
sites :				
pratiques:				
tabous:				
Deux principales activités économiques				
Principales techniques agricoles:				
Principales spéculations:		traditionnelle	améliorée	
Bas-fonds: maïs				
Tanety: manioc				
Principales techniques d'élevage :				
Principaux animaux		traditionnelle	améliorée	
Petits : volailles				
Gros : bovin, caprin				
Niveau de gestion des déchets domestiques dans la zone ³⁷ :				
bonne	moyenne	mauvaise		
Infrastructures sociales et économiques:				

³³Si érosion hydrique, préciser: superficielle/ Rigole/Lavaka/ glissement de terrain (=mouvements de masse=effondrement), éboulement, etc

³⁴Choisir parmi les types ci-dessous

³⁵Cocher la(les) bonne(s) réponse(s)

³⁶Net au primaire (6-14 ans)

³⁷Cocher la bonne réponse

·sociales ³⁸ :		
·économiques ³⁹ :		
Partie D : Identification des impacts significatifs potentiels		
1. Sol		
	OUI	NON
Le microprojet génère-t-il une quantité massive de déchets ménagers, des déchets de matériaux de construction ou favorise-t-il une érosion du sol?		
Le microprojet implique-t-il l'utilisation, le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
Le microprojet induit-il à la destruction immédiate du sol dans l'emprise, dans les bancs d'emprunt, dans les décharges et les équipements de chantier?		
2. Végétation		
	OUI	NON
Le microprojet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution?		
Le microprojet risque-t-il de réduire considérablement la couverture végétale?		
Le microprojet risque –t-il de développer les ennemis/maladies de culture ?		
3. Eau		
	OUI	NON
Y a-t-il une possibilité que suite à l'exécution du microprojet, l'écologie des eaux soit impactée négativement ? [Qualité: turbidité, ph, etc] et [Quantité: disponibilité, etc] ?		
Le microprojet entraîne-t-il la formation de plan d'eau stagnante dans les zones d'emprunt, les carrières etc., un endroit propice à la reproduction des moustiques et autres vecteurs de maladies?		
4.Zones sensibles		
Est-ce que le microprojet pourrait <u>affecter</u> les zones sensibles ?	OUI	NON
Récifs coralliens		
Mangroves		
Îlots		
Forêt primaire		
Zones sujettes à l'érosion		
Zones arides et semi-arides sujettes à désertification		
Zones humides		
Zone de conservation naturelle (à 500 m)		
Périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines		
Sites paléontologiques, archéologiques ou historiques (à 500 m): _____		
5. Paysage		
Ya-t-il une possibilité que l'exécution du microprojet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ?	OUI	NON
6. Santé et sécurité		

³⁸Ecoles, AEP, CSB, etc (mettre le nombre par type)

³⁹Barrage, grenier communautaire, route, etc

	OUI	NON
Le microprojet accroît-il le niveau d'émissions d'air nocif ?		
Le microprojet va-t-il créer au moins du bruit gênant?		
Le microprojet risque-t-il de développer certaines maladies ?		
Le microprojet risque-t-il de créer un accident ?		
Le microprojet implique-t-il le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
7. Biens et accès aux biens/ressources		
	OUI	NON
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle le recasement involontaire ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle la prise involontaire de terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle la perte involontaire de l'accès au terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle la perte involontaire de biens ou d'accès aux biens?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle la perte involontaire de source de revenu ou de moyen de subsistance de personnes?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherait-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégées légalement désignées causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées ?		
Est-ce que le microprojet déclencherait la perte involontaire de cultures?		
Est-ce que le microprojet déclencherait la perte involontaire d'infrastructures domestiques ?		
8. Organisation sociale		
	OUI	NON
Le microprojet provoque-t-il une réinstallation induite par les travailleurs et d'autres entraînant une désorganisation sociale et économique?		
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer des conflits sociaux ?		
Est-ce que le microprojet provoque des gênes/ préoccupations considérables au niveau de la population?		
9. Zonage et aménagement du territoire		
	OUI	NON
Le microprojet porte-t-il atteinte au zonage et à l'aménagement du territoire ou entre-t-il en contradiction avec les systèmes fonciers en général ?		
Le microprojet implique-t-il une importante refonte foncière ou un assainissement de site?		
10. Infrastructures et installations		
	OUI	NON
Le microprojet nécessite-t-il la mise en place d'installations de production supplémentaires ?		
Le microprojet requiert-il des niveaux importants d'infrastructures ou d'équipements collectifs pour servir de support aux mains-d'œuvre durant la construction ?		
11. Culture		

Est-ce que le microprojet pourrait-il changer un ou plusieurs biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique ou nécessiter une excavation?		OUI	NON
Partie E: Classification du projet et travail environnemental			
Colorez la catégorie du microprojet et le niveau d'analyse environnementale requis:			
EIE		Catégorie B : Fiche environnementale (y compris PGES)	Catégorie C
Partie F : Eligibilité du microprojet, identification des impacts potentiels/ des politiques déclenchées / instruments supplémentaires			
N°	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action
1	Toutes les réponses sont « non »		<i>Néant</i>
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans la question 4		<i>Abandonner le site car le microprojet y est non éligible</i>
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans questions 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14		<i>a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées</i> <i>b) Cas 7 : Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR)</i>

Modèle de fiche environnementale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Parties **A,B,C** de la fiche de filtration environnementale

+

Partie D: Composantes susceptibles d'être affectées et impacts négatifs potentiels				
Phase	Tâches principales	Composantes	Impacts négatifs	
Opération				
Exploitation				
Partie E: Programme de Gestion Environnementale et de Sociale				
Plan d'actions				
Impacts	Mesures	Calendrier d'exécution ⁴⁰	Coût	Responsable

⁴⁰AVT (Avant travaux), PT (Pendant Travaux), APT (Après Travaux)

Total				
Entités responsables du suivi et surveillance: BE				
Programme de suivi				
Impacts négatifs		Indicateurs de suivi		
Programme de surveillance				
Mesures		Indicateurs de surveillance		

V - INDICATEURS

Identité de catastrophe

Type :

Nom :

Date ou Période de passage :

INDICATEURS	PREVISIONS
<i>Nature du sous projet et délai des travaux</i>	
Sous composante	
Nature	
Mode de réalisation	
Réhabilitation ou reconstruction	
Délai travaux	
Date prévue de la réception provisoire	
<i>Bénéficiaires suivant la nature du sous projet</i>	
Nombre d'élèves inscrits	
Nombre de bénéficiaires du Centre de Santé de Base	
Nombre de bénéficiaires de la piste réhabilitée	
<i>Nombre de bénéficiaires d'autre nature de sous projet à spécifier</i>	
<i>Indicateur(s) quantitatif(s) spécifique(s) suivant la nature du sous projet</i>	
Nombre de salles de classe	
Nombre de salles du CSB	
Kilomètre de piste réhabilitée	
Mètre linéaire de l'ouvrage construit ou réhabilité	
Nombre de point d'eau construit	
Nombre de box de latrine	
<i>Autre(s) indicateur(s) quantitatif(s) à spécifier</i>	

VI - MATERIAUX LOCAUX EXISTANTS

Type	Existence	Distance par rapport au site de construction (km)	Observations
Gravillons	O/N		
Sable	O/N		
Moellons	O/N		
Blocages	O/N		
Bois	O/N		
Matériaux pour remblai	O/N		
Matériaux sélectionnés	O/N		
Matériaux pour cloutage	O/N		
Eau	O/N		

VII - DESCRIPTION DU SOUS PROJET A REALISER

1. DESCRIPTION TECHNIQUE DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET (Référence catalogue)

INFRASTRUCTURES et EQUIPEMENTS	CARACTERISTIQUES	Dimensions				Matériaux de construction (parpaings, brique)	Observations
		Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Superficie (m ²)		
1. Bâtiment école							
2. Logement							
3. Latrines							
4. Cantine							
5. Mobiliers							
6. Autres : Puits/AEP							
7. Aménagement extérieur: engazonnement, ...							
8. Reboisement							
9. Clôture							
10. Terrassement							

Date prévisionnelle de livraison des infrastructures et équipements:

VIII – DEVIS ESTIMATIF (A remplir conjointement par les bénéficiaires et le FID)

Réhabilitation / reconstruction

N°	Infrastructures à réaliser	Coût total	Coût		
			DOMMAGES	PERTES	BESOINS
1	Bâtiment école	X			
2	Latrines	X			
3	AEP/ Puits	X			
4	Mobiliers	X			
5	Logement du personnel	X			
6	Aménagement extérieur, engazonnement, ...	X			
7	Reboisement	X			
8	Cantine	X			
9	clôture	X			
10	Terrassement	X			
11	Autres à préciser	X			
TOTAL					

IX - COUTS DU PROJET

<i>DESIGNATION</i>	Part du FID
Maîtrise d'oeuvre	
Infrastructure principale 1	
Infrastructure principale 2	
Connexes 1	
Connexes 2	
Autres à préciser	
TOTAL COUT DU PROJET	

Liste des annexes :

- Récépissé dépôt constitution de l'Association au Fivondronana
- Lettre d'acquiescement du Ministère de tutelle ou ses démembrements
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué
- Convention d'entretien
- BDE
- Photos des bâtiments endommagés

Annexe 6.2 : Infrastructures Sanitaires

PROGRAMME «POST ENAWO»
----- o O o -----
FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DIRECTION INTER REGIONALE DE
----- o O o -----

<p style="text-align: center;">MEMOIRE DE PREPARATION</p> <p style="text-align: center;">DE PROJET</p> <p style="text-align: center;">INFRASTRUCTURES SANITAIRE</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SANTE DE BASE</p> <p>Commune : District : Région :</p>
--

Présenté par :	Vérfié par :	Saisi par :
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :

I - REQUETE

NOM DU SOUS PROJET :

NOM DU DEMANDEUR : Association

TYPE (Reconstruction ou réhabilitation) :

LOCALISATION :

Fokontany :

Commune :

District :

Faritra :

COUT DU PROJET :

DOMMAGES :

PERTES :

BESOINS :

FINANCEMENT DEMANDE AU FID :

SIGNATURE DES REQUERANTS

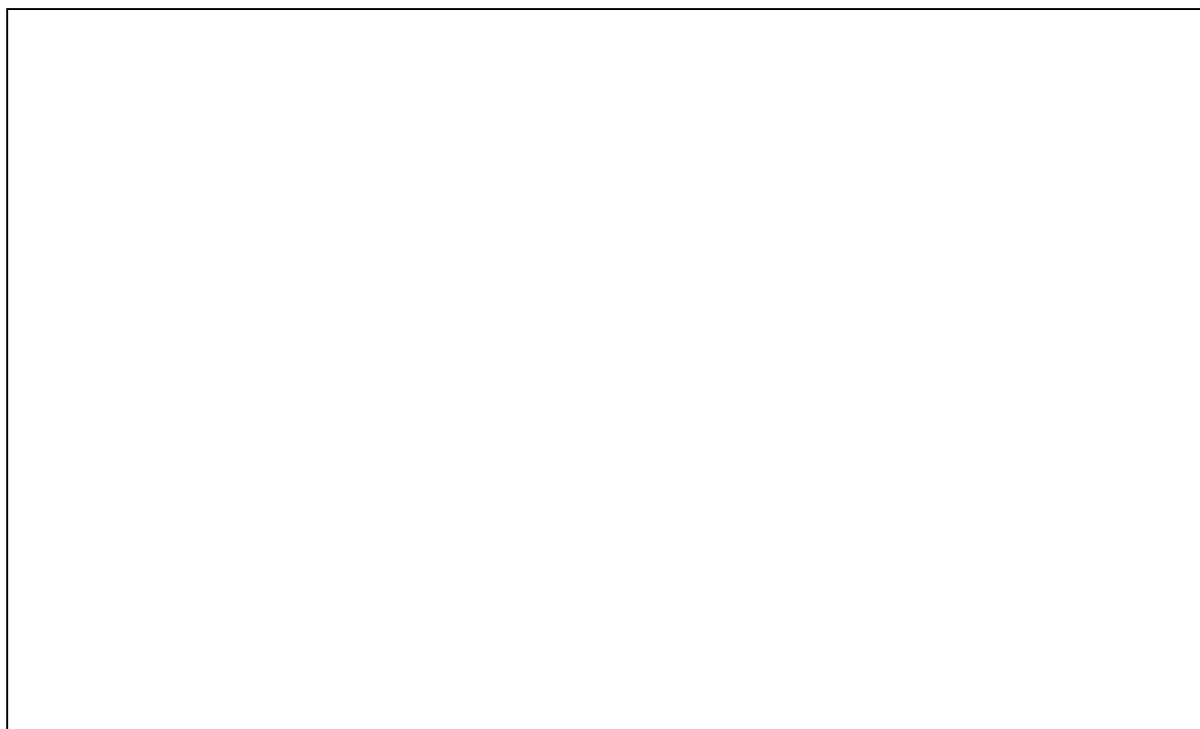
<u>Pour le maire,</u>	<u>Pour l'association,</u>
Date :	Date :

AVIS ET APPROBATION DU FID

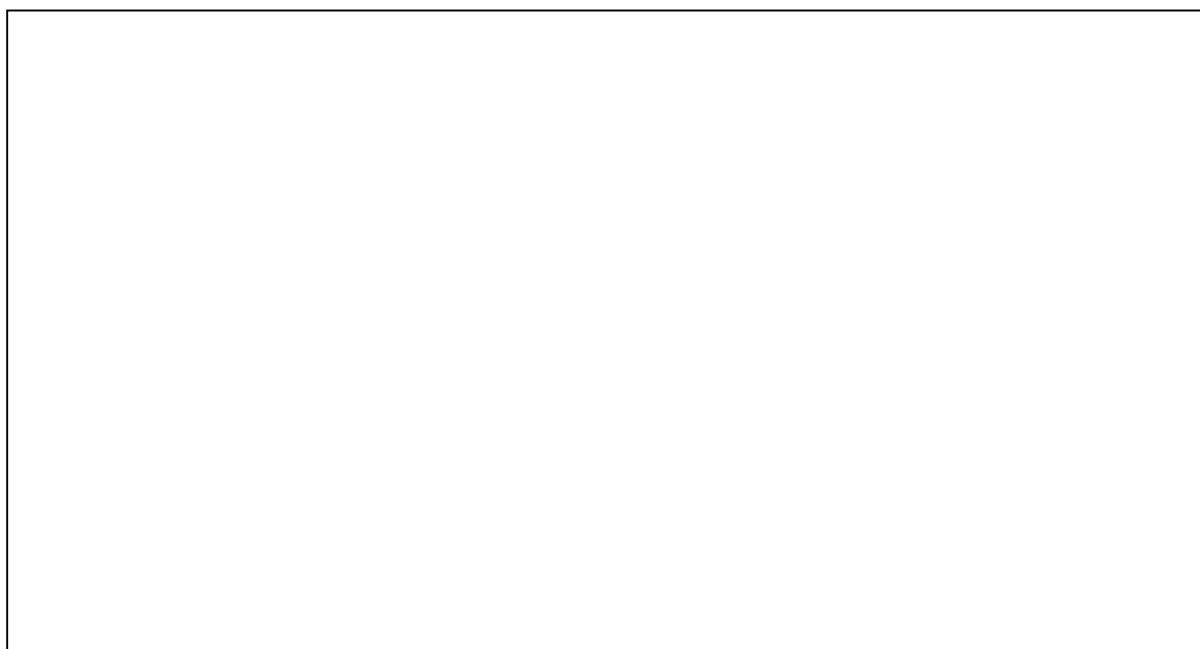
<u>Avis du Directeur Inter Régional,</u>	<u>Approbation de la Direction Générale ou le conseil d'administration,</u>
Date :	Date :

II - JUSTIFICATION DU SOUS PROJET

3. Problématiques



4. Objectifs



III - ETUDE DE L'EXISTANT

LES CENTRES DE SOINS EXISTANT

Bâtiments existants	Année de construct ^o	Dimensions					Nombre salles	Observations
		Long. (m)	Large. (m)	Haut. (m)	Superf (m ²)	Profond. (m)		
1. Bâtiment CSB	ρ							
2. Latrines, douche	ρ							
3. AEP/Puits	ρ							
4. Mobilier	ρ							
5. Equipements	ρ							
6. Chambre parents	ρ							
7. Cuisine	ρ							
8. Autres								

IV - TYPE DE SOUS - PROJET RETENU PAR LA COMMUNAUTE

4.1 Type

	CARACTERISTIQUES	Nouvelle construction	Réhabilitation
1. Bâtiment principal Salles		
2. Logement médecin bloc		
3. Latrines box +urinoir		
4. Equipements mobiliers		
5. Autres : Puits/AEP		
6. Incinérateur			
7. Aménagement extérieur: engazonnement,		
8. Bac à ordure			
9. Reboisement		
10. Clôture		
11. Terrassement		

Cochez les cases utiles

4.2 Emplacement du site de construction

Distance par rapport au village : Km

Superficie : M²

Terrain : Domanial Privé commune
 Etat du sol : Sablonneux Rocheux Latérite
 Aspect du terrain : Plat Incliné Accidenté

4.3. Aspects environnementaux:

Modèle de fiche de filtration environnementale et sociale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)			
Date de remplissage :			
Projet			
<i>Ce formulaire a été conçu pour assister au screening et à l'évaluation préliminaire des microprojets du FID. Le formulaire est conçu pour :</i>			
· Confirmer la classe du microprojet (<u>deuxième</u> sélection initiale, en quelque sorte) ;			
· Valider l' <u>éligibilité</u> du microprojet en termes de SES;			
· Identifier les impacts potentiels et de leur importance, notamment les <u>enjeux</u> ;			
· Vérifier le <u>statut foncier</u> du site d'implantation du microprojet;			
· Identifier les <u>politiques de SES déclenchées</u> ;			
· Identifier les <u>instruments supplémentaires</u> tels que le PGES, le PAR et le plan de gestion et d'exploitation des reboisements.			
Partie A: Localisation du microprojet			
Direction Inter Régionale/ Antenne Régionale:			
Intitulé du microprojet:			
Localisation:			
Fokontany:			
Commune:			
District:			
Région:			
1. Critères de choix du site d'implantation :			
2. Décrire brièvement les dimensions/caractéristiques du microprojet (superficie, longueur, volume, etc)			
3. Statut foncier du site d'implantation du projet (<i>se procurer du document y afférent</i>) ⁴¹ :			
Domaine public de l'Etat:			
Domaine privé de l'Etat et des CTD (DPE):			
Propriété Privée non titrée ni cadastrée et mise en valeur (PPNT) :			
Propriété titrée (particulier) :			
Terrain à statut spécifique :			
4. Nombre de bénéficiaires directs ⁴² :			
5. Coût estimé du microprojet:			
Partie C : Description du site			
1.1 Milieu biophysique			
1. Climat :			
Type :			
Principaux aléas climatiques :			
2. Sol:			
Type du sol:			
Type d'érosion :	hydrique ⁴³ :	Éolienne	littorale

⁴¹ Cocher la réponse

⁴² Nombre de population dans le Fokontany

⁴³ Si érosion hydrique, préciser : superficielle/ Rigole/Lavaka/ glissement de terrain (=mouvements de masse=effondrement), éboulement, etc

3. Eaux :			
Période de tarissement des sources et/ou des cours d'eau :			
4. Formation végétale			
Formations végétales dominantes ⁴⁴ :			
Végétation sur le lieu d'implantation ou sur la zone attenant au site du micro-projet ⁴⁵ :			
Forêt primaire		Steppe	
Fourré primaire		Reboisement	
Buisson secondaire		Cultures	
Savane		Néant	
Principales pressions sur la végétation dans la zone d'intervention:			
1.2 Milieu humain			
Nombre de population:		Source:	
Deux principales maladies :			
Taux de scolarisation ⁴⁶			
Période de soudure :			
Deux principales stratégies de gestion de la période de soudure :			
Principaux aspects culturels:			
sites :			
pratiques:			
tabous:			
Deux principales activités économiques			
Principales techniques agricoles:			
Principales spéculations:		traditionnelle	améliorée
Bas-fonds: maïs			
Tanety: manioc			
Principales techniques d'élevage :			
Principaux animaux		traditionnelle	améliorée
Petits : volailles			
Gros : bovin, caprin			
Niveau de gestion des déchets domestiques dans la zone ⁴⁷ :			
bonne	moyenne	mauvaise	
Infrastructures sociales et économiques:			
·sociales ⁴⁸ :			
·économiques ⁴⁹ :			
Partie D : Identification des impacts significatifs potentiels			
1. Sol			
		OUI	NON
Le microprojet génère-t-il une quantité massive de déchets ménagers, des déchets de matériaux de construction ou favorise-t-il une érosion du sol?			

⁴⁴Choisir parmi les types ci-dessous

⁴⁵Cocher la(les) bonne(s) réponse(s)

⁴⁶Net au primaire (6-14 ans)

⁴⁷Cocher la bonne réponse

⁴⁸Ecoles, AEP, CSB, etc (mettre le nombre par type)

⁴⁹Barrage, grenier communautaire, route, etc

Le microprojet implique-t-il l'utilisation, le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
Le microprojet induit-il à la destruction immédiate du sol dans l'emprise, dans les bancs d'emprunt, dans les décharges et les équipements de chantier?		
2. Végétation		
	OUI	NON
Le microprojet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution?		
Le microprojet risque-t-il de réduire considérablement la couverture végétale?		
Le microprojet risque –t-il de développer les ennemis/maladies de culture ?		
3. Eau		
	OUI	NON
Y a-t-il une possibilité que suite à l'exécution du microprojet, l'écologie des eaux soit impactée négativement ? [Qualité: turbidité, ph, etc] et [Quantité: disponibilité, etc] ?		
Le microprojet entraîne-t-il la formation de plan d'eau stagnante dans les zones d'emprunt, les carrières etc., un endroit propice à la reproduction des moustiques et autres vecteurs de maladies?		
4.Zones sensibles		
Est-ce que le microprojet pourrait <u>affecter</u> les zones sensibles ?	OUI	NON
Récifs coralliens		
Mangroves		
Îlots		
Forêt primaire		
Zones sujettes à l'érosion		
Zones arides et semi-arides sujettes à désertification		
Zones humides		
Zone de conservation naturelle (à 500 m)		
Périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines		
Sites paléontologiques, archéologiques ou historiques (à 500 m): _____		
5. Paysage		
Ya-t-il une possibilité que l'exécution du microprojet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ?	OUI	NON
6. Santé et sécurité		
	OUI	NON
Le microprojet accroît-il le niveau d'émissions d'air nocif ?		
Le microprojet va –t-il créer au moins du bruit gênant?		
Le microprojet risque-t-il de développer certaines maladies ?		
Le microprojet risque-t-il de créer un accident ?		
Le microprojet implique-t-il le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
7.Biens et accès aux biens/ressources		
	OUI	NON

Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle le recasement involontaire ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la prise involontaire de terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de l'accès au terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de biens ou d'accès aux biens?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de source de revenu ou de moyen de subsistance de personnes?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégées légalement désignées causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées ?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire de cultures?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire d'infrastructures domestiques ?		
8. Organisation sociale		
	OUI	NON
Le microprojet provoque-t-il une réinstallation induite par les travailleurs et d'autres entraînant une désorganisation sociale et économique?		
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer des conflits sociaux ?		
Est-ce que le microprojet provoque des gênes/ préoccupations considérables au niveau de la population?		
9. Zonage et aménagement du territoire		
	OUI	NON
Le microprojet porte-t-il atteinte au zonage et à l'aménagement du territoire ou entre-t-il en contradiction avec les systèmes fonciers en général ?		
Le microprojet implique-t-il une importante refonte foncière ou un assainissement de site?		
10. Infrastructures et installations		
	OUI	NON
Le microprojet nécessite-t-il la mise en place d'installations de production supplémentaires ?		
Le microprojet requiert-il des niveaux importants d'infrastructures ou d'équipements collectifs pour servir de support aux mains-d'œuvre durant la construction ?		
11. Culture		
Est-ce que le microprojet pourrait-il changer un ou plusieurs biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique ou nécessiter une excavation?	OUI	NON
Partie E: Classification du projet et travail environnemental		
Colorez la catégorie du microprojet et le niveau d'analyse environnementale requis:		
EIE		Catégorie B : Fiche environnementale (y compris PGES)
		Catégorie C

Partie F : Eligibilité du microprojet, identification des impacts potentiels/ des politiques déclenchées / instruments supplémentaires			
N°	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action
1	Toutes les réponses sont « non »		<i>Néant</i>
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans la question 4		<i>Abandonner le site car le microprojet y est non éligible</i>
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans questions 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14		<i>a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées</i>
			<i>b) Cas 7 : Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR)</i>

Modèle de fiche environnementale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Parties **A,B,C** de la fiche de filtration environnementale

+

Partie D: Composantes susceptibles d'être affectées et impacts négatifs potentiels				
Phase	Tâches principales	Composantes	Impacts négatifs	
Opération				
Exploitation				
Partie E : Programme de Gestion Environnementale et de Sociale				
Plan d'actions				
Impacts	Mesures	Calendrier d'exécution ⁵⁰	Coût	Responsable
Total				
Entités responsables du suivi et surveillance: BE				
Programme de suivi				
Impacts négatifs		Indicateurs de suivi		
Programme de surveillance				

⁵⁰AVT (Avant travaux), PT (Pendant Travaux), APT (Après Travaux)

Mesures	Indicateurs de surveillance

V - INDICATEURS

Identité de catastrophe

Type:

Nom:

Date ou Période de passage:

INDICATEURS	PREVISIONS
<i>Nature du sous projet et délai des travaux</i>	
Sous composante	
Nature	
Mode de réalisation	
Réhabilitation ou reconstruction	
Délai travaux	
Date prévue de la réception provisoire	
<i>Bénéficiaires suivant la nature du sous projet</i>	
Nombre d'élèves inscrits	
Nombre de bénéficiaires du Centre de Santé de Base	
Nombre de bénéficiaires de la piste réhabilitée	
<i>Nombre de bénéficiaires d'autre nature de sous projet à spécifier</i>	
<i>Indicateur(s) quantitatif(s) spécifique(s) suivant la nature du sous projet</i>	
Nombre de salles de classe	
Nombre de salles du CSB	
Kilomètre de piste réhabilitée	
Mètre linéaire de l'ouvrage construit ou réhabilité	
Nombre de point d'eau construit	
Nombre de box de latrine	
<i>Autre(s) indicateur(s) quantitatif(s) à spécifier</i>	

VI- DESCRIPTION DU PROJET A REALISER

INFRASTRUCTURES et EQUIPEMENTS	CARACTERISTIQUES	DIMENSIONS				Matériaux de construction (parpaings, brique)	Observations
		Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Superficie (m ²)		
1. Bâtiment principal Salles						
2. Logement médecin bloc						
3. Latrines box +urinoir						
4. Equipements mobiliers						

5. Autres : Puits/AEP						
6. Incinérateur							
7. Aménagement extérieur: engazonnement,						
8. Bac à ordure							
9. Reboisement						
10. Clôture						
11. Terrassement						

Date prévisionnelle de livraison des infrastructures et équipements:

VII - MATERIAUX LOCAUX EXISTANTS

Type	Existence	Distance par rapport au site de construction (km)	Observations
Gravillons	O/N		
Sable	O/N		
Moellons	O/N		
Blocages	O/N		
Bois	O/N		
Matériaux pour remblai	O/N		
Matériaux sélectionnés	O/N		
Matériaux pour cloutage	O/N		
Eau	O/N		

VIII - DEVIS ESTIMATIF (à remplir conjointement par le Bénéficiaire et le FID)

N°	Infrastructures à réaliser	Coûts (Fmg)	Coûts		
			Domages	Pertes	Besoins
1.	Bâtiment principal ρ				
2.	Logement médecin ρ				
3.	Latrines ρ				
4.	Equipements mobiliers ρ				
5.	Autres : Puits/AEP ρ				
6.	Incinérateur				
7.	Aménagement extérieur: engazonnement, ...				
8.	Bac à ordure				
9.	Reboisement				
10.	Clôture				
11.	Terrassement				
	TOTAL				

IX - COUTS DU PROJET:

N°	Infrastructures à réaliser	Coûts (Fmg)
1.	Bâtiment principal ρ	
2.	Logement médecin ρ	
3.	Latrines ρ	
4.	Equipements mobiliers ρ	
5.	Autres : Puits/AEP ρ	
6.	Incinérateur	
7.	Aménagement extérieur: engazonnement, ...	
8.	Bac à ordure	
9.	Reboisement	
10.	Clôture	
11.	Terrassement	
	TOTAL	

Liste des annexes:

- Récépissé dépôt constitution de l'Association au Fivondronana
- Lettre d'acquiescement du Ministère de tutelle ou ses démembrements
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué
- Convention d'entretien
- BDE
- Photos des bâtiments endommagés

Annexe 6.3 : Infrastructures de déblocage / de franchissement

PROGRAMME «POST ENAWO»
----- o O o -----
FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DIRECTION INTER REGIONALE DE
----- o O o -----

MEMOIRE DE PREPARATION

DE PROJET

INFRASTRUCTURES DE DEBLOCAGE

PISTE ou/et OUVRAGES

.....
Commune : District : Région :

<u>Présenté par :</u>	<u>Vérifié par :</u>	<u>Saisi par :</u>
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :

I - REQUETE

NOM DU SOUS PROJET :
NOM DU DEMANDEUR : (association ou commune) :
TYPE (Réhabilitation) :
LOCALISATION : Fokontany : Commune : District : Faritra :

COUT DU PROJET :
DOMMAGES :
PERTES :
BESOINS :
FINANCEMENT DEMANDE AU FID :

SIGNATURE DES REQUERANTS

<u>Pour le maire,</u> Date :	<u>Pour l'association,</u> Date :
---	--

AVIS ET APPROBATION DU FID

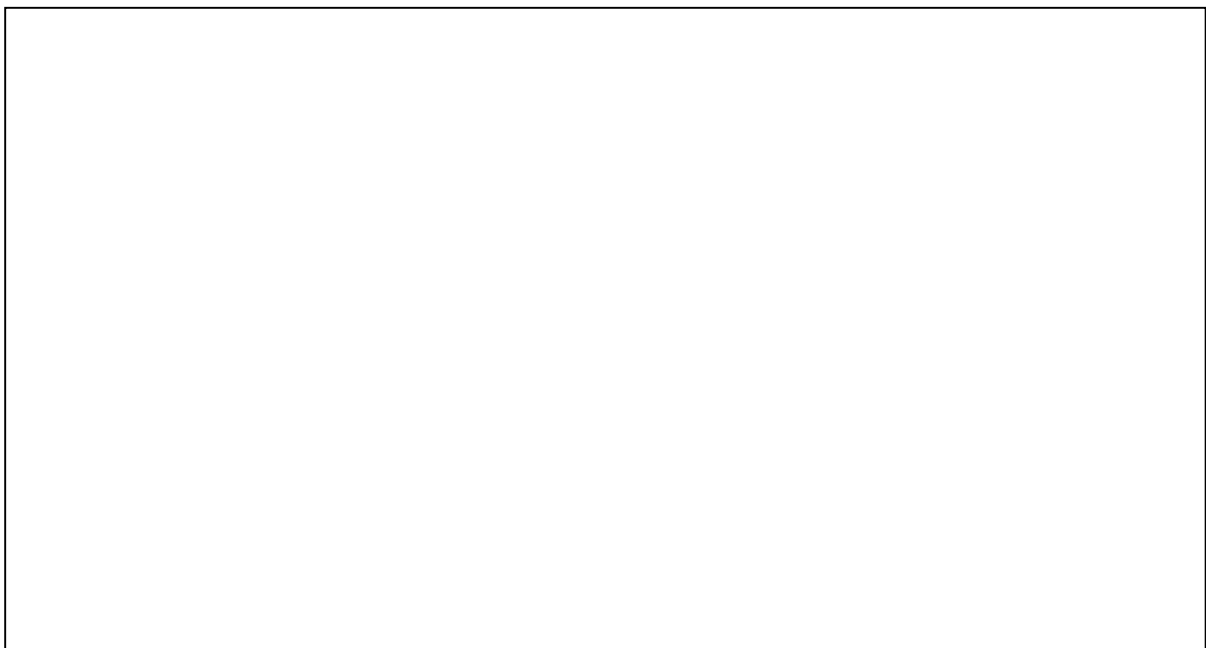
<u>Avis du Directeur Inter Régional,</u> Date :	<u>Approbation de la Direction Générale ou le conseil d'administration,</u> Date :
--	---

II - JUSTIFICATION DU SOUS PROJET

5. Problématiques

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to write the 'Problématiques' section of the project justification.

6. Objectifs

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to write the 'Objectifs' section of the project justification.

III - ETUDE DE L'EXISTANT

3- 1 - LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Ouvrages d'art existants	Année de construction	Dimensions				Nbre	Observations
		Long. (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Superf (m ²)		
1. Piste	ρ						
2. Pont 1	ρ						
3. Pont 2	ρ						
4. Pont 3	ρ						
5. Radier 1	ρ						
6. Radier 2	ρ						
7. Radier 3	ρ						
8. Bac sans moteur	ρ						
9. Petit Port fluvial	ρ						
10. Passerelle	ρ						
11. Autre (à préciser)	ρ						

3- 2 - DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Ouvrages d'art existants	Etat actuel	Rubriques des Travaux	Matériaux utilisés	Observations
1. Piste ρ	1. Bon ρ 2. Moyen ρ 3. Mauvais ρ 4. Inutilisable ρ	1. Couche de fondation ρ 2. Couche de roulement ρ 3. Ouvrage transversal ρ 4. Fossé latéral	1. Terre ρ 2. Cloutage ρ 3. Matériaux sélectionnés ρ 4. Maçonnés ρ 5. Béton ρ 6. Terre ρ 7. Moellon ρ 8. Autres ρ	
2. Pont 1 ρ	1. Bon ρ 2. Moyen ρ 3. Mauvais ρ 4. Inutiles ρ	1. Fondation ρ 2. Piles et culées ρ 3. Tablier ρ 4. Autres ρ	1. Moellon ρ 2. Béton ρ 3. Bois ρ 4. Autres ρ	
3. Radier ρ	1.	2. Fondation ρ 3. Dalle ρ	1. Moellon ρ 2. Béton ρ 3. Gabion ρ	

IV - TYPE DE SOUS - PROJET RETENU PAR LA COMMUNAUTE

4-1 - Type(2)

PISTE		BAC	
PONT		APPONTEMENT	
RADIER		PORT FLUVIAL	
PASSERELLE		AUTRES	

(2) : Cochez les cases utiles

4- 2 - Emplacement du site de construction

Distance par rapport au Chef lieu de Commune : Km

Pour une Piste

Nom du Village (Début du Projet) : PK

Nom du Village (Fin du Projet) : PK

Pour un ouvrage :

1) Nom du village (Localisation du Projet) : PK ... Piste. (nom du village, PK) à. (nom du village, PK).

2) : PK ...Piste. (nom du village, PK) à. (nom du village, PK).

3) : PK

Pour un bac :

Nom de la rivière à traverser : PK : Piste. (nom du village, PK) à. (nom du village, PK)

Largeur de la rivière au droit de l'emplacement du bac :

4.3. Aspects environnementaux

Modèle de fiche de filtration environnementale et sociale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)	
Date de remplissage :	
Projet	
<i>Ce formulaire a été conçu pour assister au screening et à l'évaluation préliminaire des microprojets du FID. Le formulaire est conçu pour :</i>	
· Confirmer la classe du microprojet (<u>deuxième</u> sélection initiale, en quelque sorte) ;	
· Valider l' <u>éligibilité</u> du microprojet en termes de SES;	
· Identifier les impacts potentiels et de leur importance, notamment les <u>enjeux</u> ;	
· Vérifier le <u>statut foncier</u> du site d'implantation du microprojet;	
· Identifier les <u>politiques de SES déclenchées</u> ;	
· Identifier les <u>instruments supplémentaires</u> tels que le PGES, le PAR et le plan de gestion et d'exploitation des reboisements.	
Partie A: Localisation du microprojet	
Direction Inter Régionale/ Antenne Régionale:	
Intitulé du microprojet:	
Localisation:	
Fokontany:	

Commune:	
District:	
Région:	
1. Critères de choix du site d'implantation :	
2. Décrire brièvement les dimensions/caractéristiques du microprojet (superficie, longueur, volume, etc)	
3. Statut foncier du site d'implantation du projet (<i>se procurer du document y afférent</i>) ⁵¹ :	
Domaine public de l'Etat:	
Domaine privé de l'Etat et des CTD (DPE):	
Propriété Privée non titrée ni cadastrée et mise en valeur (PPNT) :	
Propriété titrée (particulier) :	
Terrain à statut spécifique :	
4. Nombre de bénéficiaires directs ⁵² :	
5. Coût estimé du microprojet:	
Partie C : Description du site	
1.1 Milieu biophysique	
1. Climat :	
Type :	
Principaux aléas climatiques :	
2. Sol:	
Type du sol:	
Type d'érosion :	hydrique ⁵³ :
	Éolienne
	littorale
3. Eaux :	
Période de tarissement des sources et/ou des cours d'eau :	
4. Formation végétale	
Formations végétales dominantes ⁵⁴ :	
Végétation sur le lieu d'implantation ou sur la zone attenante au site du micro-projet ⁵⁵ :	
Forêt primaire	Steppe
Fourré primaire	Reboisement
Buisson secondaire	Cultures
Savane	Néant
Principales pressions sur la végétation dans la zone d'intervention:	
1.2 Milieu humain	
Nombre de population:	Source:
Deux principales maladies :	
Taux de scolarisation ⁵⁶	
Période de soudure :	
Deux principales stratégies de gestion de la période de soudure :	

⁵¹ Cocher la réponse

⁵² Nombre de population dans le Fokontany

⁵³ Si érosion hydrique, préciser : superficielle/ Rigole/Lavaka/ glissement de terrain (=mouvements de masse=effondrement), éboulement, etc

⁵⁴ Choisir parmi les types ci-dessous

⁵⁵ Cocher la(les) bonne(s) réponse(s)

⁵⁶ Net au primaire (6-14 ans)

Principaux aspects culturels:			
sites :			
pratiques:			
tabous:			
Deux principales activités économiques			
Principales techniques agricoles:			
Principales spéculations:		traditionnelle	améliorée
Bas-fonds: maïs			
Tanety: manioc			
Principales techniques d'élevage :			
Principaux animaux		traditionnelle	améliorée
Petits : volailles			
Gros : bovin, caprin			
Niveau de gestion des déchets domestiques dans la zone ⁵⁷ :			
bonne	moyenne	mauvaise	
Infrastructures sociales et économiques:			
·sociales ⁵⁸ :			
·économiques ⁵⁹ :			
Partie D : Identification des impacts significatifs potentiels			
1. Sol			
	OUI	NON	
Le microprojet génère-t-il une quantité massive de déchets ménagers, des déchets de matériaux de construction ou favorise-t-il une érosion du sol?			
Le microprojet implique-t-il l'utilisation, le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?			
Le microprojet induit-il à la destruction immédiate du sol dans l'emprise, dans les bancs d'emprunt, dans les décharges et les équipements de chantier?			
2. Végétation			
	OUI	NON	
Le microprojet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution?			
Le microprojet risque-t-il de réduire considérablement la couverture végétale?			
Le microprojet risque-t-il de développer les ennemis/maladies de culture ?			
3. Eau			
	OUI	NON	
Y a-t-il une possibilité que suite à l'exécution du microprojet, l'écologie des eaux soit impactée négativement ? [Qualité: turbidité, ph, etc] et [Quantité: disponibilité, etc] ?			
Le microprojet entraîne-t-il la formation de plan d'eau stagnante dans les zones d'emprunt, les carrières etc., un endroit propice à la reproduction des moustiques et autres vecteurs de maladies?			

⁵⁷Cocher la bonne réponse

⁵⁸Ecoles, AEP, CSB, etc (mettre le nombre par type)

⁵⁹Barrage, grenier communautaire, route, etc

4. Zones sensibles		
Est-ce que le microprojet pourrait <u>affecter</u> les zones sensibles ?	OUI	NON
Récifs coralliens		
Mangroves		
Îlots		
Forêt primaire		
Zones sujettes à l'érosion		
Zones arides et semi-arides sujettes à désertification		
Zones humides		
Zone de conservation naturelle (à 500 m)		
Périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines		
Sites paléontologiques, archéologiques ou historiques (à 500 m): _____		
5. Paysage		
Ya-t-il une possibilité que l'exécution du microprojet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ?	OUI	NON
6. Santé et sécurité		
	OUI	NON
Le microprojet accroît-il le niveau d'émissions d'air nocif ?		
Le microprojet va-t-il créer au moins du bruit gênant ?		
Le microprojet risque-t-il de développer certaines maladies ?		
Le microprojet risque-t-il de créer un accident ?		
Le microprojet implique-t-il le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques ?		
7. Biens et accès aux biens/ressources		
	OUI	NON
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle le recasement involontaire ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la prise involontaire de terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de l'accès au terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de biens ou d'accès aux biens ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la perte involontaire de source de revenu ou de moyen de subsistance de personnes ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclencherà-t-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégées légalement désignées causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées ?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire de cultures ?		
Est-ce que le microprojet déclencherà la perte involontaire d'infrastructures domestiques ?		
8. Organisation sociale		
	OUI	NON

Le microprojet provoque-t-il une réinstallation induite par les travailleurs et d'autres entraînant une désorganisation sociale et économique?			
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer des conflits sociaux ?			
Est-ce que le microprojet provoque des gênes/ préoccupations considérables au niveau de la population?			
9. Zonage et aménagement du territoire			
		OUI	NON
Le microprojet porte-t-il atteinte au zonage et à l'aménagement du territoire ou entre-t-il en contradiction avec les systèmes fonciers en général ?			
Le microprojet implique-t-il une importante refonte foncière ou un assainissement de site?			
10. Infrastructures et installations			
		OUI	NON
Le microprojet nécessite-t-il la mise en place d'installations de production supplémentaires ?			
Le microprojet requiert-il des niveaux importants d'infrastructures ou d'équipements collectifs pour servir de support aux mains-d'œuvre durant la construction ?			
11. Culture			
Est-ce que le microprojet pourrait-il changer un ou plusieurs biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique ou nécessiter une excavation?		OUI	NON
Partie E: Classification du projet et travail environnemental			
Colorez la catégorie du microprojet et le niveau d'analyse environnementale requis:			
EIE		Catégorie B : Fiche environnementale (y compris PGES)	Catégorie C
Partie F : Eligibilité du microprojet, identification des impacts potentiels/ des politiques déclenchées / instruments supplémentaires			
N°	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action
1	Toutes les réponses sont « non »		<i>Néant</i>
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans la question 4		<i>Abandonner le site car le microprojet y est non éligible</i>
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans questions 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14		<i>a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées</i>
			<i>b) <u>Cas 7</u> : Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR)</i>

Modèle de fiche environnementale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Parties **A,B,C** de la fiche de filtration environnementale

+

Partie D: Composantes susceptibles d'être affectées et impacts négatifs potentiels				
Phase	Tâches principales	Composantes	Impacts négatifs	
Opération				
Exploitation				
Partie E : Programme de Gestion Environnementale et de Sociale				
Plan d'actions				
Impacts	Mesures	Calendrier d'exécution ⁶⁰	Coût	Responsable
Total				
Entités responsables du suivi et surveillance: BE				
Programme de suivi				
Impacts négatifs		Indicateurs de suivi		
Programme de surveillance				
Mesures		Indicateurs de surveillance		

V - INDICATEURS

Identité de catastrophe

Type :

Nom :

Date ou Période de passage :

INDICATEURS	PREVISIONS
Nature du sous projet et délai des travaux	
Sous composante	
Nature	

⁶⁰AVT (Avant travaux), PT (Pendant Travaux), APT (Après Travaux)

Mode de réalisation	
Réhabilitation ou reconstruction	
Délai travaux	
Date prévue de la réception provisoire	
Bénéficiaires suivant la nature du sous projet	
Nombre d'élèves inscrits	
Nombre de bénéficiaires du Centre de Santé de Base	
Nombre de bénéficiaires de la piste réhabilitée	
Nombre de bénéficiaires d'autre nature de sous projet à spécifier	
Indicateur(s) quantitatif(s) spécifique(s) suivant la nature du sous projet	
Nombre de salles de classe	
Nombre de salles du CSB	
Kilomètre de piste réhabilitée	
Mètre linéaire de l'ouvrage construit ou réhabilité	
Nombre de point d'eau construit	
Nombre de box de latrine	
Autre(s) indicateur(s) quantitatif(s) à spécifier	

VI- DESCRIPTION TECHNIQUE DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET

Infrastructures à réaliser	Dimensions					Désignation des matériaux de base
	Long. (m)	Larg (m)	Haut. ou Prof. (m)	Superf m2	Nombre (u)	
1. Terrassement	ρ					1. Remblais
2. Chaussée	ρ					2. Matériaux sélectionnés
3. Ouvrages transversaux	ρ					3. Matériaux pour cloutage
4. Fossés latéraux	ρ					4. Moellons
5. Pont 1	ρ					5. Blocages
6. Pont 2	ρ					6. Pierres sèches
7. Pont 3	ρ					7. Pavé
8. Radier 1	ρ					8. Sable
9. Radier 2	ρ					9. Bois
10. Radier 3	ρ					10. Gravillon
11. Protection des talus	ρ					11. Eau
12. Reboisement	ρ					12. Gabion
13. Appontement bac	ρ					13. Gazon
14. Petit port fluvial	ρ					
15. Equipements:						
– Barrières de pluies	ρ					
– Guérite	ρ					
– Bâtiment gardien	ρ					
– Bac sans moteur	ρ					
– Signalisation	ρ					

VII - MATERIAUX LOCAUX EXISTANTS

Type	Existence	Distance par rapport au site de construction (km)	Observations
Gravillons	O/N		
Sable	O/N		
Moellons	O/N		
Blocages	O/N		
Bois	O/N		
Matériaux pour remblai	O/N		
Matériaux sélectionnés	O/N		
Matériaux pour cloutage	O/N		
Eau	O/N		

VIII - DEVIS ESTIMATIF (à remplir conjointement par le Bénéficiaire et le FID)

N°	Infrastructures à réaliser	Coûts (Fmg)	Coûts		
			Dommages	Pertes	Besoins
1.	Piste ρ				
2.	Pont 1 ρ				
3.	Pont 2 ρ				
4.	Pont 3 ρ				
5.	Radier 1 ρ				
6.	Radier 2 ρ				
7.	Radier 3 ρ				
8.	Bac sans moteur ρ				
9.	Petit Port fluvial ρ				
10.	Appontement ρ				
11.	Passerelle ρ				
12.	Autres à préciser ρ				
	TOTAL				

IX - COUT DU PROJET

DESIGNATION	TOTAL
- MAITRISE D'ŒUVRE
- TERRASSEMENT
- CHAUSSEE
- OUVRAGES TRANSVERSAUX
- FOSSES LATERAUX
- PONTS
- RADIERS
- PROTECTION DES TALUS
- REBOISEMENT
- APPONTEMENT BAC
- PETIT PORT FLUVIAL
- GUERITE
- BATIMENT GARDIEN
- BARRIERE DE PLUIE
- AUTRES A PRECISER
TOTAL	

Liste des annexes :

- Récépissé dépôt constitution de l'Association au Fivondronana
- Lettre d'acquiescement du Ministère de tutelle ou ses démembrements
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué
- Convention d'entretien
- BDE
- Photos des infrastructures endommagées

Annexe 6.4 : Eau et assainissement
PROGRAMME «POST ENAWO»
 ----- o O o -----
FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT
DIRECTION INTER REGIONALE DE
 ----- o O o -----

MEMOIRE DE PREPARATION

DE PROJET

INFRASTRUCTURES SOCIALES

AEP / ASSAINISSEMENT

.....

Commune : District : Région :

<u>Présenté par :</u>	<u>Vérfié par :</u>	<u>Saisi par :</u>
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :

I - REQUETE

NOM DU SOUS PROJET :

NOM DU DEMANDEUR : Association

TYPE (Reconstruction ou réhabilitation) :

LOCALISATION :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

COUT DU PROJET :

DOMMAGES :

PERTES :

BESOINS :

FINANCEMENT DEMANDE AU FID :

SIGNATURE DES REQUERANTS

Pour le maire,

Pour l'association,

Date :

Date :

AVIS ET APPROBATION DU FID

Avis du Directeur Inter Régional,

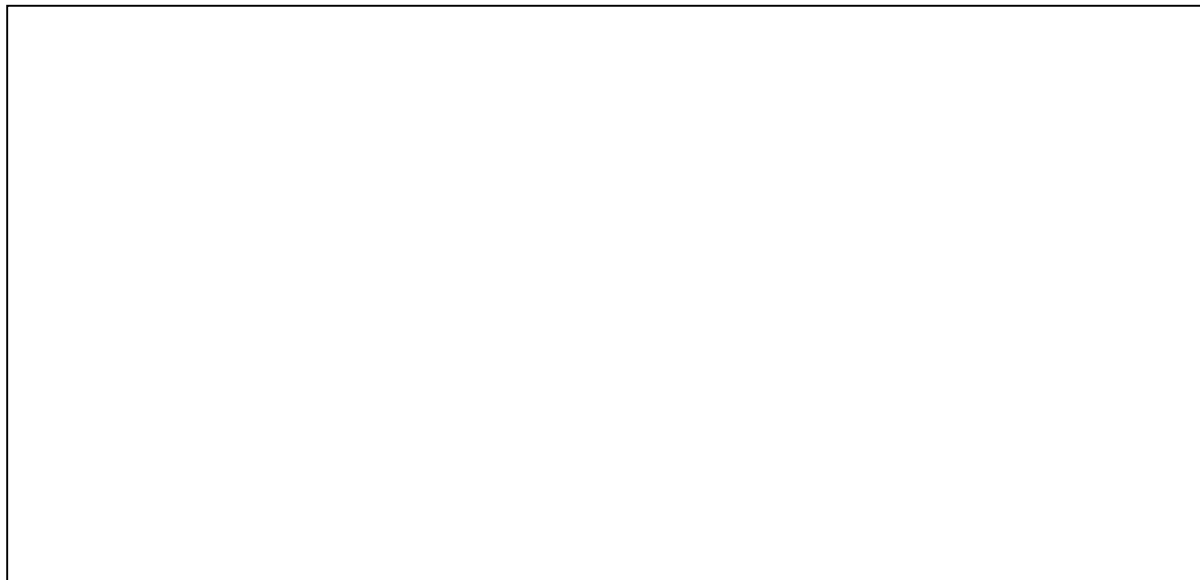
Approbation de la Direction Générale ou le conseil d'administration,

Date :

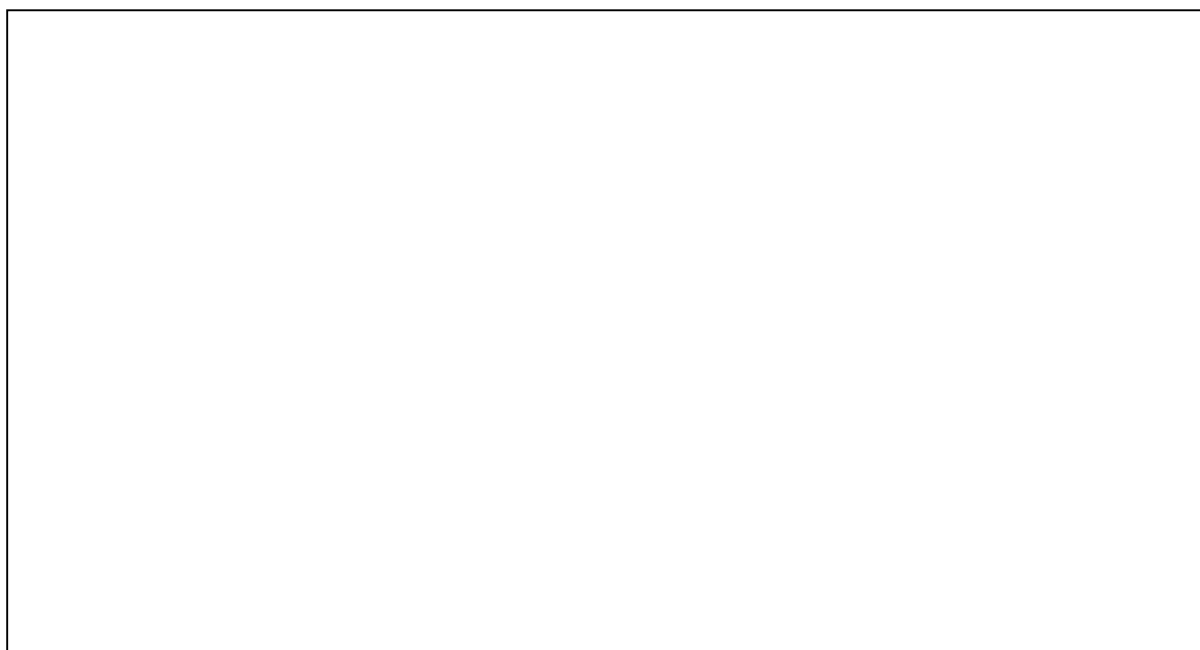
Date :

II - JUSTIFICATION DU SOUS PROJET

1. Problématiques



2. Objectifs



III - ETUDE DE L'EXISTANT

Infrastructures existantes	Nbre	Dimensions						
		Long (m)	Large (m)	Haut (m)	Superf (m ²)	Profon (m)	Capacité (m3)	Autre
Captage								
Réservoir								
Décanteur								
Filtre								
Canalisation								
Borne fontaine								
Puits								
Lavoir								
Latrines/Douche								
Réseau de drainage								
Autres								

IV - TYPE DE SOUS - PROJET PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE

4.1 Type (2)

1. AEP	<input type="checkbox"/>
2. PUIITS	<input type="checkbox"/>
3. LAVOIR	<input type="checkbox"/>
4. ABREUVOIR	<input type="checkbox"/>
5. DRAINAGE	<input type="checkbox"/>
6. ASSAINISSEMENT	<input type="checkbox"/>
6. LATRINES	<input type="checkbox"/>

(1) – Cochez la case correspondante

4.2 Site de construction :

Distance par rapport au chef lieu de la Commune :

Nom du(des) Fokontany ou village(s) desservi(s) :

Nom de la source :

Distance par rapport au(x) village(s) :

4.3. Aspects environnementaux

Intitulé du micro-projet :

Intitulé du micro-projet :

Date de remplissage :

Nom du chargé de projet du FID :

Ce formulaire a été conçu pour assister à l'évaluation préliminaire des micro-projets réhabilitation/reconstruction des infrastructures communautaires de base suite au passage de catastrophe naturelle (cyclone, inondation). Le formulaire est conçu pour donner l'information aux équipes opérationnelles du FID pour que des mesures d'atténuation, s'il y en a, peuvent être identifiées et/ou que des besoins pour une analyse plus approfondie soient déterminés.

Le formulaire contient l'information qui permettra aux équipes opérationnelles de déterminer si des espèces menacées ou leur habitat, les aires protégées ou les aires de forêt relativement intactes sont présentes, et si une recherche plus approfondie est nécessaire. Le formulaire identifiera aussi les impacts potentiels socio-économiques qui nécessiteront des mesures d'atténuation et/ou la réinstallation et la compensation.

Nature et envergure du micro-projet :

1. Direction Inter Régionale de :
2. Intitulé du micro-projet: _____
3. Type de micro-projet : _____
4. Localisation :
Fokontany (s) _____ Commune(s) _____ Région(s) : _____
5. Objectif du micro-projet _____
6. Activités du micro-projet ou principales Interventions envisagées : _____
7. Coût estimé du micro-projet : _____
8. Envergure du micro-projet : (Décrire brièvement les dimensions et les caractéristiques du micro-projet : superficie, longueur, profondeur, volume, ...)
9. Ouvrages prévus : (Liste des ouvrages constituant le micro-projet) : _____

1. Description du micro-projet :

7. Comment le site d'implantation du micro-projet a-t-il été choisi (critères de choix) ? _____
8. Superficie totale occupée par le micro-projet : _____ Longueur : _____
9. Statut du site d'implantation du projet : Propriété de l'état (domanial/communautaire) : _____ propriété privée : _____
10. Description des actions spécifiques nécessaires pendant la mise en œuvre des activités et de l'exploitation du micro-projet : _____
11. Nombre de bénéficiaires directs : _____ Hommes : _____ Femmes : _____ Enfants : _____
12. Nombre de bénéficiaires indirects : _____ Hommes : _____ Femmes : _____ Enfants : _____
13. Situation socioprofessionnelle des bénéficiaires :
Agriculteurs : _____ Eleveurs : _____ Pêcheurs _____ Autres (A préciser) _____
14. Y'a-t-il un acte attestant la nature de la propriété (attestation de donation / titre foncier) ? Oui : _ Non : _
Si oui, nature de l'acte _____ Valeur juridique _____
15. Présenter le milieu humain, le contexte social, culturel et économique de la zone du sous projet : _____

2. Environnement Naturel :

(a) Décrivez la végétation du lieu d'implantation ou de la zone attenante au site du micro-projet : _____

(b) Estimez et indiquez les endroits où la végétation devra être enlevée

(c) Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale ou des espèces menacées qui pourraient être affectées négativement par le sous projet ? (décrire ci-dessous)

(i) Forêt naturelle intacte : Oui_____ Non_____

(ii) Forêt côtière sur dunes : Oui_____ Non_____

(iii) Forêt riveraine : Oui_____ Non_____

(iv) Mangroves : Oui_____ Non_____

(v) Zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) : Oui _____ Non_____

(vi) Habitats d'espèces menacées nécessitant une protection d'après les lois Malagasy et/ou les conventions internationale : Oui_____ Non_____

(vii) Autre (décrivez) :

3. Ecologie des rivières et des lacs :

Y a-t-il une possibilité que, suite à l'installation de structures, telles les petits barrages, le système d'adduction d'eau ... etc. pour les projets de micro-hydrologie, que l'écologie de la rivière soit impactée négativement ? Une attention particulière doit être faite à la qualité et la quantité d'eau, le type, la productivité et l'utilisation des habitats écologiques, et leur variation dans le temps.

Oui_____ Non_____

(Décrivez)

4. Zones protégés :

La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.) :

Oui_____ Non_____

Si le micro-projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) : Oui_____ Non_____

5. Géologie et sols :

Sur base d'inspection visuelle ou des documents disponibles, y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?

Oui_____ Non_____

Sur base d'inspection visuelle ou des documents disponibles, y a-t-il des zones à risque de salinisation ? Oui_____ Non_____

6. Paysage / esthétique :

Ya-t-il une possibilité que l'exécution du micro-projet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ? Oui_____ Non_____

7. Plantes nuisibles envahissantes le long des lignes de distribution :

Le micro-projet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution ? Oui_____ Non_____

8. Sites historiques, archéologiques ou culturels :

Sur base des sources disponibles, de consultations avec les autorités locales, des connaissances locales et d'autres observations, le micro-projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historique, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?

Oui_____ Non_____

9. Recasement et/ou acquisition de terrain :

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle le recasement involontaire ?

Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle la prise involontaire de terrain ?

Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle le déménagement ou la perte d'abri ? Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle la perte de l'accès au terrain ?

Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle la perte de bien ou d'accès à des biens? Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle la perte de source de revenu ou de moyen de subsistance que les personnes affectées doivent ou non déménager vers un autre site ? Oui_____ Non_____

Est-ce que la mise en œuvre du micro-projet déclencherà-t-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégés légalement désignés causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées Oui_____ Non_____

10. Perte de cultures, arbres fruitiers et infrastructure domestique :

Est-ce que le micro-projet déclencherà la perte temporaire ou permanente de cultures, d'arbres fruitiers? Oui_____ Non_____

Est-ce que le micro-projet déclencherà la perte temporaire ou permanente d'infrastructure domestique (les greniers, les latrines extérieures, les cuisines, citerne etc) ? Oui_____

Non_____

11. Pollution par le bruit des génératrices :

Est-ce que le niveau de bruit va dépasser le seuil permis pour la zone? Oui_____ Non_____

**Pour les Sous projets ACT ou Réhabilitation/ Reconstruction des Infrastructures de Base
suite au passage des catastrophes naturelles**

	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action
1	Toutes les réponses sont « non »		<i>Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées en fonction du type de micro-projet et élaborer le Plan de gestion Environnemental et sociale (PGES)</i>
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans les questions 2, 8		<i>Abandonner car le micro-projet est non éligible</i>
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans les questions 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10,11		<p><i>a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées en fonction du type de micro-projet.</i></p> <p><i>b) Réaliser une étude plus approfondie sur les composantes environnementales qui risquent d'être affectées par le micro-projet. Elaborer le plan de Gestion Environnemental</i></p> <p><i>c) Déclencher la politique de réinstallation s'il y a lieu, Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuations appropriées concernant la réinstallation. Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR).</i></p> <p><i>d) Si au cours de la mise en œuvre des activités du PFSS, on découvre accidentellement des sites archéologiques, des sites historiques, des restes, et des objets, y compris des cimetières et / ou des tombes individuelles, l'Entrepreneur / l'Agex, doit suivre les procédures décrites en annexe 1 du PGES.</i></p>

Observations :

Note et Visa du Chef de Service des Opérations et Environnement de la DIR/FID :

Fiche environnementale et PGES

FICHE ENVIRONNEMENTALE DU MICRO PROJET	
Intitulé du micro- projet	
Région :	
District :	
Commune :	
Fokontany :	

Description du sous projet :					
Localisation géographique du micro-projet :					
Les principales composantes environnementales de la zone susceptibles d'être affectées par le micro-projet :					
Principaux problèmes environnementaux liés au sous projets:					
Mesures envisagées pour atténuer, réduire ou supprimer les impacts environnementaux négatifs:					
PGES	Impacts	Mesures	Responsable	Calendrier d'exécution	Coût estimatif (Ar)
	<i>TOTAL COUT</i>				
Observations - Remarques					
Visa					

V – INDICATEURS

Identité de catastrophe

Type :

Nom :

Date ou Période de passage :

INDICATEURS	PREVISIONS
<i>Nature du sous projet et délai des travaux</i>	
Sous composante	
Nature	
Mode de réalisation	
Réhabilitation ou reconstruction	
Délai travaux	
Date prévue de la réception provisoire	
<i>Bénéficiaires suivant la nature du sous projet</i>	
Nombre d'élèves inscrits	

Nombre de bénéficiaires du Centre de Santé de Base	
Nombre de bénéficiaires de la piste réhabilitée	
Nombre de bénéficiaires d'autre nature de sous projet à spécifier	
Indicateur(s) quantitatif(s) spécifique(s) suivant la nature du sous projet	
Nombre de salles de classe	
Nombre de salles du CSB	
Kilomètre de piste réhabilitée	
Mètre linéaire de l'ouvrage construit ou réhabilité	
Nombre de point d'eau construit	
Nombre de box de latrine	
Autre(s) indicateur(s) quantitatif(s) à spécifier	

VI - DESCRIPTION DU PROJET A REALISER

Infrastructures à réaliser	Dimensions						Nbre		Désignation des matériaux de base
	Long. (m)	Larg (m)	Haut. (m)	Sup. (m ²)	Prof (m)	Capac. (m ³)	U	Qté	
1. Captage	ρ								1. Moellons 2. Sable 3. Remblai 4. Briques 5. Gravillons 6. Conduites 7. Equipements 8. Bois 9. Eau
2. Réservoir	ρ								
3. Décanteur	ρ								
4. Canalisations	ρ								
5. Borne fontaine	ρ								
6. Puits	ρ								
7. Lavoir	ρ								
8. Latrines	ρ								
9. Réseau drainage	ρ								
10. Abreuvoir	ρ								
11. Retenue d'eau	ρ								
12. Protection ouvrage de captage	ρ								
13. Reboisement	ρ								
14. Aménagement des abords B.F	ρ								
15. Jardinage	ρ								
	ρ								
	ρ								

Date de livraison :

VII - MATERIAUX LOCAUX EXISTANTS

Type	Existence	Distance du gîte d'emprunt (km)	Observations
Gravillons	O/N		
Sable	O/N		
Moellons	O/N		
Briques	O/N		
Bois	O/N		
Matériaux sélectionnés	O/N		
Blocage	O/N		
Autres	O/N		

VIII - DEVIS ESTIMATIF (à remplir conjointement par Bénéficiaires et FID)

N°	Infrastructures à réaliser	Coûts (Fmg)	Coûts		
			Dommages	Pertes	Besoins
1.	Barrage, Prise d'eau ρ				
2.	Réservoir ρ				
3.	Décanteur ρ				
4.	Canalisation ρ				
5.	Bornes fontaines ρ				
6.	Puits ρ				
7.	Lavoir ρ				
8.	Latrines ρ				
9.	Réseau de drainage ρ				
10.	Autres à préciser ρ				
	TOTAL				

IX - DEVIS ESTIMATIF (A remplir conjointement par les bénéficiaires et le FID)

N°	Infrastructures à réaliser		Coût total	Coût		
				DOMMAGES	PERTES	BESOINS
1	Barrage, Prise d'eau	X				
2	Réservoir	X				
3	Décanteur	X				
4	Canalisation	X				
5	Bornes fontaines	X				
6	Puits	X				
7	Lavoir	X				
8	Latrines	X				
9	Réseau de drainage	X				
10	Autres à préciser	X				
	TOTAL	X				

X - COUTS DU PROJET

<i>DESIGNATION</i>	TOTAL
Maîtrise d'oeuvre	
Infrastructure principale 1
Infrastructure principale 2	
Connexes 1	
Connexes 2	
Autres à préciser	
TOTAL COUT DU PROJET	

Liste des annexes:

- Récépissé dépôt constitution de l'Association
- Lettre d'acquiescement du Ministère de tutelle ou ses démembrements
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué
- Convention d'entretien
- BDE
- Photos des ouvrages endommagés

Annexe 6.5 : Infrastructures productives

PROGRAMME «POST ENAWO»

----- o O o -----

FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION INTER REGIONALE DE

----- o O o -----

MEMOIRE DE PREPARATION DE PROJET

MPI

Commune: District: Région:

<u>Présenté par:</u>	<u>Vérifié par :</u>	<u>Saisi par:</u>
Date:	Date:	Date:
Signature:	Signature:	Signature:

I - REQUETE

NOM DU SOUS PROJET:
NOM DU DEMANDEUR: Association
TYPE (Réhabilitation):
LOCALISATION: Fokontany: Commune: District: Faritra:

COUT DU PROJET:
DOMMAGES:
PERTES:
BESOINS:
FINANCEMENT DEMANDE AU FID:

SIGNATURE DES REQUERANTS

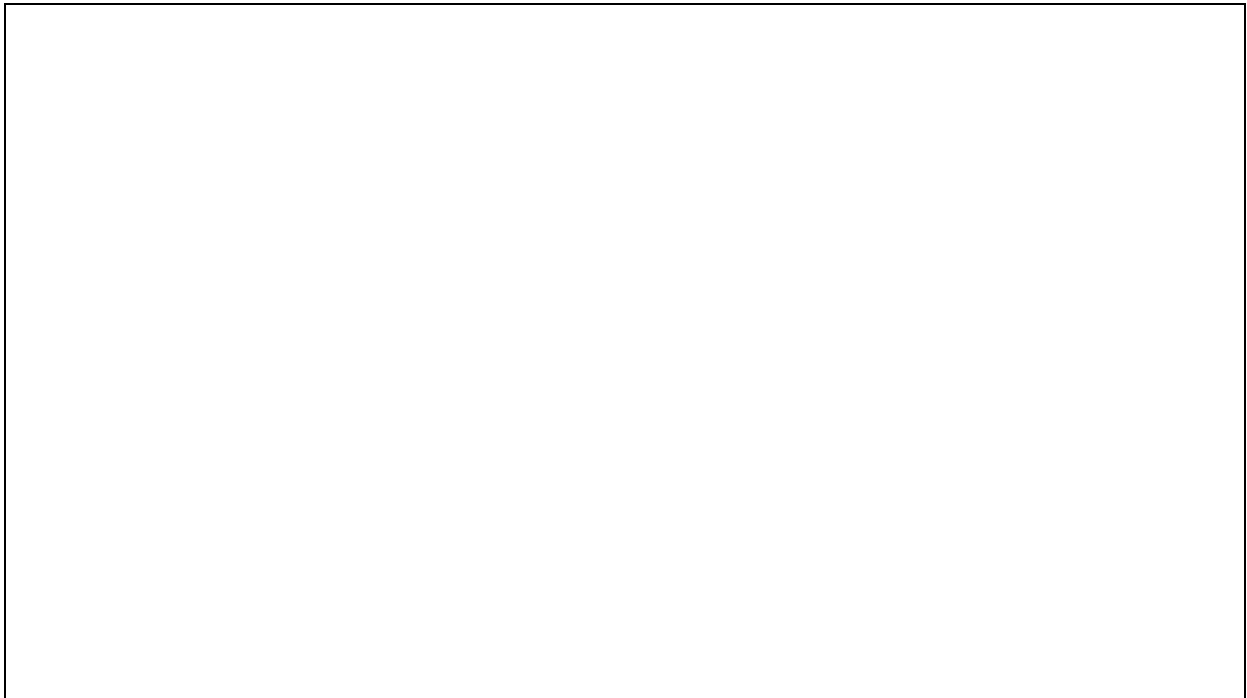
<u>Pour le maire,</u> Date:.....	<u>Pour l'association,</u> Date:.....
---	--

AVIS DU FID

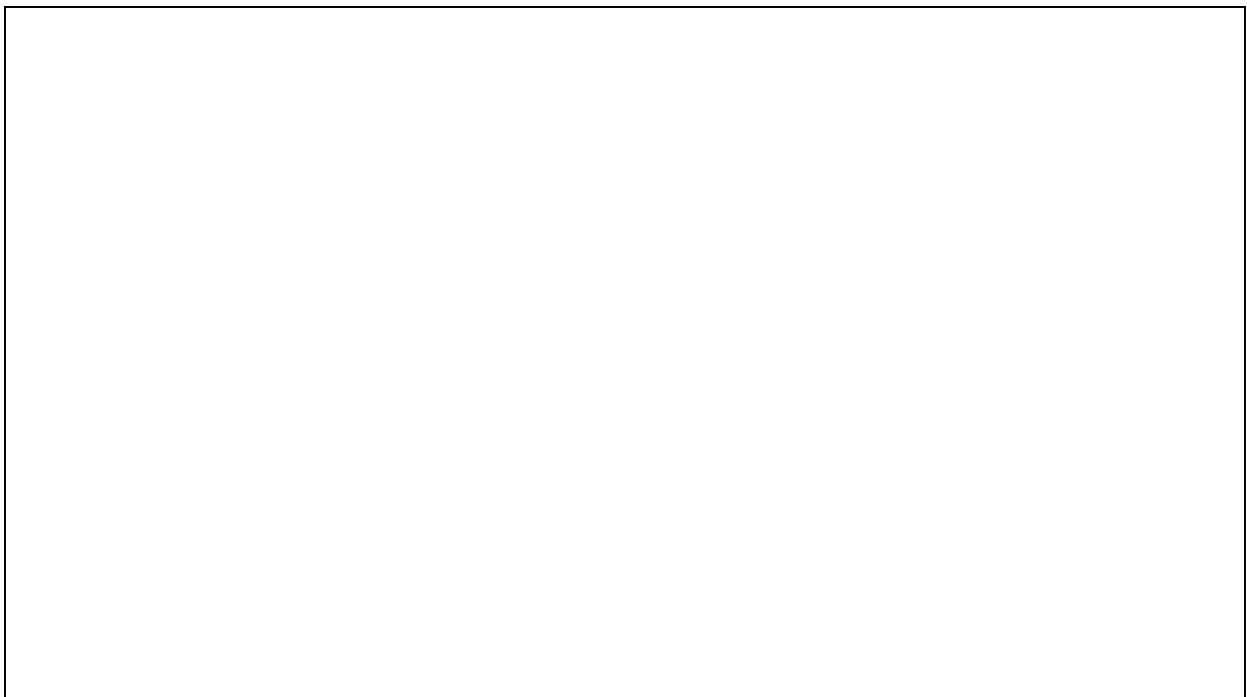
<u>Le Directeur Inter Régional,</u> Date:.....	<u>La Direction Générale ou le conseil d'administration,</u> Date:.....
---	--

II - JUSTIFICATION DU SOUS PROJET

7. *Problématiques*



8. *Objectifs*



III - ETUDE DE L'EXISTANT

LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Bâtiments existants	Année de construction	Dimensions						Nbre		Observations
		Long. (m)	Larg (m)	Haut. (m)	Superf (m ²)	Profond. (m)	Capac. (m ³)	Q	U	
1. Barrage de dérivation										
2. Barrage de retenu										
3. Avant canal										
4. Dalot/passerelle										
5. Siphon										
6. Bâche métallique/béton										
7. Ouvrage de prise										
8. Canal maçonné										
9.										

IV - TYPE DE SOUS - PROJET RETENU PAR LA COMMUNAUTE

4.1 Type

Barrage de dérivation	<input checked="" type="checkbox"/>
Barrage de retenu	<input type="checkbox"/>

4.2 Emplacement du site de construction

Distance par rapport au village :

km

Superficie :

m²

Terrain :

Domanial

Privé

commune

Etat du sol :

Sablonneux

Rocheux

Latérite

Aspect du terrain :

Plat

Incliné

Accidenté

4.3. Aspects environnementaux:

Modèle de fiche de filtration environnementale et sociale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)	
Date de remplissage :	
Projet	
<i>Ce formulaire a été conçu pour assister au screening et à l'évaluation préliminaire des microprojets du FID. Le formulaire est conçu pour :</i>	
· Confirmer la classe du microprojet (<u>deuxième</u> sélection initiale, en quelque sorte) ;	
· Valider l' <u>éligibilité</u> du microprojet en termes de SES;	
· Identifier les impacts potentiels et de leur importance, notamment les <u>enjeux</u> ;	
· Vérifier le <u>statut foncier</u> du site d'implantation du microprojet;	
· Identifier les <u>politiques de SES déclenchées</u> ;	
· Identifier les <u>instruments supplémentaires</u> tels que le PGES, le PAR et le plan de gestion et d'exploitation des reboisements.	
Partie A: Localisation du microprojet	
Direction Inter Régionale/ Antenne Régionale:	
Intitulé du microprojet:	
Localisation:	
Fokontany:	

Commune:	
District:	
Région:	
1. Critères de choix du site d'implantation :	
2. Décrire brièvement les dimensions/caractéristiques du microprojet (superficie, longueur, volume, etc)	
3. Statut foncier du site d'implantation du projet (<i>se procurer du document y afférent</i>) ⁶¹ :	
Domaine public de l'Etat:	
Domaine privé de l'Etat et des CTD (DPE):	
Propriété Privée non titrée ni cadastrée et mise en valeur (PPNT) :	
Propriété titrée (particulier) :	
Terrain à statut spécifique :	
4. Nombre de bénéficiaires directs ⁶² :	
5. Coût estimé du microprojet:	
Partie C : Description du site	
1.1 Milieu biophysique	
1. Climat :	
Type :	
Principaux aléas climatiques :	
2. Sol:	
Type du sol:	
Type d'érosion :	hydrique ⁶³ :
	Éolienne
	littorale
3. Eaux :	
Période de tarissement des sources et/ou des cours d'eau :	
4. Formation végétale	
Formations végétales dominantes ⁶⁴ :	
Végétation sur le lieu d'implantation ou sur la zone attenante au site du micro-projet ⁶⁵ :	
Forêt primaire	Steppe
Fourré primaire	Reboisement
Buisson secondaire	Cultures
Savane	Néant
Principales pressions sur la végétation dans la zone d'intervention:	
1.2 Milieu humain	
Nombre de population:	Source:
Deux principales maladies :	
Taux de scolarisation ⁶⁶	
Période de soudure :	
Deux principales stratégies de gestion de la période de soudure :	

⁶¹ Cocher la réponse

⁶² Nombre de population dans le Fokontany

⁶³ Si érosion hydrique, préciser : superficielle/ Rigole/Lavaka/ glissement de terrain (=mouvements de masse=effondrement), éboulement, etc

⁶⁴ Choisir parmi les types ci-dessous

⁶⁵ Cocher la(les) bonne(s) réponse(s)

⁶⁶ Net au primaire (6-14 ans)

Principaux aspects culturels:			
sites :			
pratiques:			
tabous:			
Deux principales activités économiques			
Principales techniques agricoles:			
Principales spéculations:		traditionnelle	améliorée
Bas-fonds: maïs			
Tanety: manioc			
Principales techniques d'élevage :			
Principaux animaux		traditionnelle	améliorée
Petits : volailles			
Gros : bovin, caprin			
Niveau de gestion des déchets domestiques dans la zone ⁶⁷ :			
bonne	moyenne	mauvaise	
Infrastructures sociales et économiques:			
-sociales ⁶⁸ :			
-économiques ⁶⁹ :			
Partie D : Identification des impacts significatifs potentiels			
1. Sol			
		OUI	NON
Le microprojet génère-t-il une quantité massive de déchets ménagers, des déchets de matériaux de construction ou favorise-t-il une érosion du sol?			
Le microprojet implique-t-il l'utilisation, le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?			
Le microprojet induit-il à la destruction immédiate du sol dans l'emprise, dans les bancs d'emprunt, dans les décharges et les équipements de chantier?			
2. Végétation			
		OUI	NON
Le microprojet risque-t-il de promouvoir la dispersion de plantes / insectes / autre espèce nuisible envahissante le long de routes de distribution?			
Le microprojet risque-t-il de réduire considérablement la couverture végétale?			
Le microprojet risque -t-il de développer les ennemis/maladies de culture ?			
3. Eau			
		OUI	NON
Y a-t-il une possibilité que suite à l'exécution du microprojet, l'écologie des eaux soit impactée négativement ? [Qualité: turbidité, ph, etc] et [Quantité: disponibilité, etc] ?			

⁶⁷Cocher la bonne réponse

⁶⁸Ecoles, AEP, CSB, etc (mettre le nombre par type)

⁶⁹Barrage, grenier communautaire, route, etc

Le microprojet entraîne-t-il la formation de plan d'eau stagnante dans les zones d'emprunt, les carrières etc., un endroit propice à la reproduction des moustiques et autres vecteurs de maladies?		
4.Zones sensibles		
Est-ce que le microprojet pourrait <u>affecter</u> les zones sensibles ?	OUI	NON
Récifs coralliens		
Mangroves		
Îlots		
Forêt primaire		
Zones sujettes à l'érosion		
Zones arides et semi-arides sujettes à désertification		
Zones humides		
Zone de conservation naturelle (à 500 m) _____		
Périmètres de protection des eaux potables, minérales ou souterraines		
Sites paléontologiques, archéologiques ou historiques (à 500 m):_____		
5. Paysage		
Ya-t-il une possibilité que l'exécution du microprojet affecte négativement la valeur esthétique du paysage ?	OUI	NON
6. Santé et sécurité		
	OUI	NON
Le microprojet accroît-il le niveau d'émissions d'air nocif ?		
Le microprojet va –t-il créer au moins du bruit gênant?		
Le microprojet risque-t-il de développer certaines maladies ?		
Le microprojet risque-t-il de créer un accident ?		
Le microprojet implique-t-il le stockage, le traitement ou le transport de substances toxiques?		
7.Biens et accès aux biens/ressources		
	OUI	NON
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle le recasement involontaire ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle la prise involontaire de terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle la perte involontaire de l'accès au terrain ?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle la perte involontaire de biens ou d'accès aux biens?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle la perte involontaire de source de revenu ou de moyen de subsistance de personnes?		
Est-ce que la mise en œuvre du microprojet déclenchera-t-elle la restriction involontaire d'accès à des parcs ou à des zones protégées légalement désignées causant des impacts défavorables sur les conditions de vie des personnes déplacées ?		
Est-ce que le microprojet déclenchera la perte involontaire de cultures?		
Est-ce que le microprojet déclenchera la perte involontaire d'infrastructures domestiques ?		

8. Organisation sociale					
	OUI	NON			
Le microprojet provoque-t-il une réinstallation induite par les travailleurs et d'autres entraînant une désorganisation sociale et économique?					
Est-ce que le microprojet risque d'engendrer des conflits sociaux ?					
Est-ce que le microprojet provoque des gênes/ préoccupations considérables au niveau de la population?					
9. Zonage et aménagement du territoire					
	OUI	NON			
Le microprojet porte-t-il atteinte au zonage et à l'aménagement du territoire ou entre-t-il en contradiction avec les systèmes fonciers en général ?					
Le microprojet implique-t-il une importante refonte foncière ou un assainissement de site?					
10. Infrastructures et installations					
	OUI	NON			
Le microprojet nécessite-t-il la mise en place d'installations de production supplémentaires ?					
Le microprojet requiert-il des niveaux importants d'infrastructures ou d'équipements collectifs pour servir de support aux mains-d'œuvre durant la construction ?					
11. Culture					
Est-ce que le microprojet pourrait-il changer un ou plusieurs biens/ sites/ structures/paysages naturels présentant une valeur archéologique/ historique/architecturale/culturelle/religieuse/esthétique ou nécessiter une excavation?	OUI	NON			
Partie E: Classification du projet et travail environnemental					
Colorez la catégorie du microprojet et le niveau d'analyse environnementale requis:					
EIE		Catégorie B : Fiche environnementale (y compris PGES)		Catégorie C	
Partie F: Eligibilité du microprojet, identification des impacts potentiels/ des politiques déclenchées / instruments supplémentaires					
N°	Indiquez les résultats des réponses aux questions ci-dessus :	A cocher	Action		
1	Toutes les réponses sont « non »		Néant		
2	Il y a au moins une réponse « oui » dans la question 4		Abandonner le site car le microprojet y est non éligible		
3	Il y a au moins une réponse « oui » dans questions 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14		a) Identifier les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation appropriées b) <u>Cas 7</u> : Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR)		

Modèle de fiche environnementale (Veuillez utiliser la version Excel pour le remplissage)

Parties **A,B,C** de la fiche de filtration environnementale

+

Partie D: Composantes susceptibles d'être affectées et impacts négatifs potentiels				
Phase	Tâches principales		Composantes	Impacts négatifs
Opération				
Exploitation				
Partie E: Programme de Gestion Environnementale et de Sociale				
Plan d'actions				
Impacts	Mesures	Calendrier d'exécution ⁷⁰	Coût	Responsable
Total				
Entités responsables du suivi et surveillance: BE				
Programme de suivi				
Impacts négatifs		Indicateurs de suivi		
Programme de surveillance				
Mesures		Indicateurs de surveillance		

V - INDICATEURS DE REALISATION - VIABILITE - D'IMPACT

INDICATEURS DE REALISATION	Actuel	Objectif
Nombre de barrages construits		
Surface totale irrigable		
Surface totale irriguée		
Surface totale ensablée		
Surface totale pour les cultures de contre saison		
Surface totale de la retenu d'eau		
Nombre d'ouvrages de franchissement		
Nombre de prises d'eau		
Longueur totale du canal en terre		

⁷⁰AVT (Avant travaux), PT (Pendant Travaux), APT (Après Travaux)

Longueur totale du canal maçonné		
Nombre de bénéficiaires		

INDICATEURS DE VIABILITE	Actuel	Objectif
Taux d'occupation des infrastructures		
Valeur marchande des produits		
Association opérationnelle assurant la gestion et l'entretien		

INDICATEURS D'IMPACT	Actuel	Objectif
Nombre de bénéficiaires		
Evolution des prix de production (2) de référence		

VI - DESCRIPTION DU PROJET A REALISER

DESCRIPTION GENERALE DU PROJET (bref mais précis)

Le sous-projet consiste en la réhabilitation du MPI.....

DATE DE LIVRAISON DU PROJET SOUHAITE PAR LES BENEFICIAIRES

Date prévue début travaux :

Délai:

Date prévue fin travaux:

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET

Infrastructures à réaliser		Dimensions					Désignation des matériaux de base
		Long. (m)	Larg (m)	Haut. ou Prof. (m)	Superf m2	Nombre (u)	
1. Barrage en dur	ρ						
2. Avant canal	ρ						
3. Ouvrage de franchissement	ρ						
4. Désensablement							
5. ouvrage de dérivation	ρ						
6. Prise d'eau	ρ						
7. Passerelle	ρ						
8. Autres	ρ						

VII - MATERIAUX LOCAUX EXISTANTS

Type	Existence	Distance par rapport au site de construction (km)	Observations
Gravillons	O/N		
Sable	O/N		
Moellons	O/N		
Blocages	O/N		
Bois	O/N		
Matériaux pour remblai	O/N		

VIII - DEVIS ESTIMATIF (à remplir conjointement par le Bénéficiaire et le FID)

N°	Infrastructures à réaliser	Total coût	Coûts		
			Dommages	Pertes	Besoins
1.	Barrage en dur				
2.	Avant canal				
3.	Ouvrage de franchissement				
4.	Désensablement				
5.	Ouvrage de dérivation				
6	Prise d'eau				
7	Passerelle				
8	Autres				
	TOTAL				

IX - COUT DU PROJET (A remplir conjointement par Bénéficiaires et FID)

DESIGNATION	Dommages	Besoins	TOTAL
ETUDES ET CONTROLES
Barrage
Avant canal
Ouvrages de franchissement
Ouvrages de dérivation
Désensablement
Prise d'eau
Passerelle
Autres
TOTAL			

Liste des annexes:

- Récépissé dépôt constitution de l'Association au Fivondronana
- Lettre d'acquiescement du Ministère de tutelle ou ses démembrements
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué
- Convention d'entretien
- BDE
- Photos des ouvrages endommagés